

DÉLÉGATION À LA PAIX, À LA DÉMOCRATIE
ET AUX DROITS DE L'HOMME

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLE,
LÉGISLATIVES ET SÉNATORIALES DU 28
NOVEMBRE 2010 ET DU 20 MARS 2011
EN HAÏTI

Rapport de la Mission d'information et de
contacts de la Francophonie

Les membres de la mission d'information et de contacts déployée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion des élections présidentielle, législatives et sénatoriales des 28 novembre 2010 et 20 mars 2011 en Haïti souhaitent dédier ce rapport à leur collègue Monsieur Babacar Néné Mbaye, brutalement disparu le 9 janvier 2011.

Ancien Secrétaire général du gouvernement puis ministre à la modernisation de l'Etat du Sénégal sous la Présidence de Monsieur Abdou Diouf, Babacar Néné Mbaye était un homme intègre et fidèle à ses engagements. Il avait, depuis près de dix ans, mis son expérience et ses idées au service de la Francophonie en participant, à la demande du Secrétaire général, à de nombreuses missions politiques et électorales dans les pays de l'espace francophone.

Les membres de la délégation ont pu apprécier sa sagesse et sa grande connaissance des enjeux politiques et des processus électoraux tout au long de leur séjour en Haïti en novembre. Il fut aussi un compagnon de mission d'une grande humanité dont tous garderont le meilleur souvenir.

INTRODUCTION.....	9
I. LE CONTEXTE GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.....	11
1 L'environnement politique	11
1.1 La situation politique	11
1.2 La situation humanitaire	12
1.3 La forte implication de la communauté internationale	12
2 Le cadre juridique et organisationnel du scrutin	13
2.1 Le droit applicable aux élections présidentielle, législatives et sénatoriales	13
2.2 Le dispositif d'organisation et de contrôle des élections	15
2.2.1 <i>Le Conseil électoral provisoire</i>	15
2.2.2 <i>Le Centre de tabulation de vote</i>	16
2.2.3 <i>Les Centres d'opération et de vérification</i>	16
2.2.4 <i>L'office national d'identification</i>	16
3 Les préparatifs des élections	17
3.1 Le budget électoral	17
3.2 Le calendrier électoral	17
3.3 L'examen des candidatures par le Conseil électoral provisoire	18
3.4 La révision du registre électoral et l'établissement des listes électorales	18
3.5 La désignation des superviseurs et des membres des bureaux de vote	19
3.6 La gestion du contentieux électoral	19
II. LA MISE EN ŒUVRE DU MANDAT DE LA MISSION FRANCOPHONE	21
1 L'objectif et la démarche de la mission	21
2 Les rencontres avec les acteurs du processus électoral	22
3 Le suivi des opérations électorales	28
III. CONSTATS ET ÉVALUATIONS DE LA MISSION	29
1 Les constats de la mission après le premier tour	29
1.1 La préparation des élections	29
1.1.1 <i>La liste électorale</i>	29
1.1.2 <i>La désignation et la formation des officiers électoraux</i>	29
1.1.3 <i>La campagne électorale</i>	29
1.1.4 <i>Les discours politiques</i>	29
1.1.5 <i>L'égal accès des candidats aux médias</i>	29
1.1.6 <i>Les moyens des candidats à l'élection présidentielle</i>	30
1.1.7 <i>La sécurisation du processus et les manifestations de violences électorales</i>	30
1.2 Le déroulement des opérations de vote	30
1.2.1 <i>L'affichage des listes électorales et l'identification des bureaux de vote</i>	30
1.2.2 <i>L'organisation matérielle du scrutin</i>	31
1.2.3 <i>Le personnel électoral et les mandataires</i>	31
1.2.4 <i>La sécurisation du vote et le comportement des électeurs</i>	32
1.2.5 <i>L'observation électorale</i>	32
1.2.6 <i>Le dépouillement</i>	33
1.3 Les opérations post électorales	33
1.3.1 <i>La tabulation des votes</i>	33
1.3.2 <i>L'annonce des résultats provisoires</i>	34
1.3.3 <i>La participation des citoyens</i>	35
1.3.4 <i>La mission d'expertise de l'OEA sur la tabulation des votes</i>	35
1.3.5 <i>La gestion du contentieux</i>	36
1.3.6 <i>La publication des résultats définitifs</i>	36

2 Les constats de la mission après le second tour	37
2.1 La préparation des élections	37
2.1.1 <i>La liste électorale</i>	37
2.1.2 <i>La désignation et la formation des officiers électoraux</i>	38
2.1.3 <i>La mise en place d'orienteurs</i>	38
2.1.4 <i>La campagne électorale</i>	38
2.1.5 <i>Les discours politiques</i>	38
2.1.6 <i>L'égal accès des candidats aux médias</i>	38
2.1.7 <i>La sécurisation du processus électoral</i>	39
2.2 Le déroulement des opérations de vote	39
2.2.1 <i>L'affichage des listes électorales et l'identification des bureaux de vote</i>	39
2.2.2 <i>L'organisation matérielle du scrutin</i>	39
2.2.3 <i>Le personnel électoral et les mandataires</i>	40
2.2.4 <i>La sécurisation du vote et le comportement des électeurs</i>	40
2.2.5 <i>L'observation électorale</i>	40
2.2.6 <i>Le dépouillement</i>	40
2.3 Les opérations post électorales	40
2.3.1 <i>La tabulation des votes</i>	40
2.3.2 <i>L'annonce des résultats provisoires</i>	41
2.3.3 <i>La participation des citoyens</i>	41
2.3.4 <i>La gestion du contentieux</i>	42
2.3.5 <i>Le contrôle des comptes de campagne</i>	42
2.3.6 <i>La publication des résultats définitifs</i>	42
VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	44
1. Conclusions	44
1.1. Les faiblesses structurelles du processus électoral haïtien et du Conseil électoral provisoire	44
1.2. Le manque de fiabilité et de transparence des listes électorales	44
1.3. L'insuffisante indépendance du personnel électoral	45
1.4. Volontarisme ou interventionnisme de la communauté internationale ?	45
1.5. Un pouvoir sortant fragilisé et contesté	45
1.6. Le rejet de la classe politique traditionnelle	46
1.7. Les défis à venir	46
2. Recommandations	47
2.1. Recommandations à l'attention des nouvelles autorités haïtiennes	47
2.2. Recommandations à l'attention des instances de la Francophonie	48
ANNEXES	50
Résultats définitifs publiés par le Conseil électoral provisoire le 2 février 2011	51
Résultats définitifs publiés par le Conseil électoral provisoire le 10 mai 2011	52
Communiqué de presse N°54 du CEP, 30 novembre 2010	54
Communiqué de presse N°90 du CEP, 23 mars 2011	55
Communiqué de presse N°101 du CEP, 25 avril 2011	56
Programme de travail de la mission d'information et de contacts de la Francophonie – 1 ^{er} tour	57
Programme de déploiement - 28 novembre	59
Programme de travail de la mission d'information et de contacts de la Francophonie – 2 nd tour	61
Programme de déploiement - 20 mars 2011	63
Information à la presse	65
Communiqué de presse de la MIC de la Francophonie, second tour, 21 mars 2011	68
Communiqué de presse # 10 MOEC OEA/CARICOM	71

INTRODUCTION

Le 28 novembre 2010 et le 20 mars 2011, 4,7 millions d'haïtiens étaient appelés à se rendre aux urnes à l'occasion des élections présidentielle, législatives et sénatoriales, et engager ainsi le renouvellement de la majeure partie des autorités politiques du pays.

Ce scrutin s'inscrit évidemment dans un contexte politique, économique, social et humanitaire très particulier : le terrible séisme du 12 janvier 2010, qui a fait près de 250.000 morts, 300.000 blessés et près de deux millions de déplacés, a eu des conséquences non seulement humanitaires majeures mais a également eu un impact profond sur l'environnement politique et institutionnel du pays.

Les institutions appelées à être renouvelées lors de ce processus ont perdu une partie de leur légitimité et de leur crédibilité au cours de la dernière année, essentiellement en raison du report des élections parlementaires prévues début 2010. La Chambre des députés n'est plus active depuis le 10 mai 2010, terme de la 48^{ème} législature, et un tiers des sénateurs attend d'être renouvelé depuis février 2010. Parallèlement, aux yeux d'une partie de la population et de la communauté internationale, le Président de la République et son gouvernement n'ont pas réussi, dans ces conditions particulièrement difficiles, à mobiliser toutes les forces vives nécessaires au lancement du processus de reconstruction.

Enfin, la communauté internationale, très présente en Haïti, s'est beaucoup impliquée, notamment financièrement, dans l'organisation de ces élections. Elle a pesé de tout son poids pour que celles-ci se tiennent aux dates constitutionnellement prévues, malgré le scepticisme, voire l'opposition d'une partie de la classe politique haïtienne.

Ce processus électoral, s'il est réussi, devrait aboutir au tout premier transfert de pouvoir entre un Président démocratiquement élu, à un autre, par ailleurs issu de l'opposition, depuis la mise en place de la Constitution de 1987.

En effet, plutôt que de consolider une stabilité démocratique, les élections en Haïti ont généralement tendance à exacerber les antagonismes et la méfiance entre une élite, concentrant le capital économique, social et les positions de pouvoirs, et une population majoritairement très pauvre, vivant dans un environnement marqué par la violence et la criminalité.

Les contraintes techniques qui ont présidé à l'organisation de ce processus électoral ne sont pas négligeables : elles sont à la fois d'ordre conjoncturel - liées précisément aux conséquences matérielles et logistiques du séisme - et structurel, en raison de certaines faiblesses de la principale institution en charge de la préparation et de la gestion des élections, le Conseil électoral provisoire (CEP). Une partie des insuffisances relevées lors de la préparation des élections du 28 novembre avait déjà été soulevée lors des précédents scrutins, notamment celui de 2006.

C'est dans ce contexte particulièrement complexe et marqué par d'importants défis que le Secrétaire général de la Francophonie, Monsieur Abdou Diouf, a décidé de l'envoi d'une **mission d'information et de contacts pour le premier tour des élections présidentielle, législatives et sénatoriales du 28 novembre 2010**. Cette mission, qui s'est rendue en Haïti du 24 novembre au 1^{er} décembre 2010, s'inscrit également dans le cadre de l'accompagnement qu'apporte l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), aux côtés d'autres partenaires internationaux, au processus de reconstruction et de consolidation des institutions de ce pays membre.

La mission était conduite par Monsieur Charles JOSSELIN (France), ancien Ministre de la Coopération et de la Francophonie et ancien parlementaire.

Et était composée de :

Monsieur Noël Nelson MESSONE, (Gabon), Rapporteur de la mission, ancien Ministre, ancien sénateur, ambassadeur plénipotentiaire auprès de l'UE et du Benelux ;

Monsieur Babacar Néné MBAYE (Sénégal), ancien Ministre, consultant international ;

Monsieur Christophe-André FRASSA (APF) (France), Sénateur ;

Monsieur Benoît CHARETTE (APF) (Canada-Québec), Député ;

Monsieur Jacques CRETE (Canada), ancien ambassadeur, ancien directeur de cabinet du Secrétaire général de la Francophonie ;

Monsieur Pierre BAILLET (AIMF) (France), Secrétaire permanent de l'Association internationale des maires francophones ;

Et de Monsieur Alain VERHAAGEN (Communauté Française de Belgique), Professeur de sciences politiques à l'Université Libre de Bruxelles.

Une **nouvelle mission d'information et de contacts à l'occasion du second tour**, dont la date a finalement été fixée, après plusieurs reports, au 20 mars 2011, a été dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie.

Cette seconde mission, présente en Haïti du 16 au 23 mars 2011, était conduite par Monsieur Jacques CRETE, et composée de :

Monsieur Benoît CHARETTE (APF) ;

Madame Isabel Ruth Machik TSHOMBE (République démocratique du Congo), Représentante personnelle du Chef de l'Etat auprès du Conseil permanent de la Francophonie et conseillère auprès du Président de la République ;

Monsieur Christian QUENTIN (Gabon), Ancien Secrétaire général du Conseil constitutionnel et Directeur de Cabinet de la Présidente du Sénat ;

Et de Monsieur Alain VERHAAGEN (Communauté Française de Belgique).

L'équipe de coordination technique de l'OIF était composée de : Monsieur Michel CARRIÉ, Responsable de programmes à la DDHDP (1^{er} tour), Madame Lauren GIMENEZ, Analyste-rédactrice (DDHDP) et Monsieur Antonio CABRAL, Coordonnateur technique du Projet d'appui à la Justice en Haïti, Antenne régionale pour les États de la Caraïbe.

L'Antenne régionale, et en particulier sa responsable, Madame Chantal MORENO, a apporté son concours à l'organisation de la mission, qui a par ailleurs bénéficié de l'appui de Madame Alexandra BRUN, experte du projet d'appui à la Justice en Haïti et de Monsieur Jean-Marie THEODAT, Représentant de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) à Port-au-Prince.

1 L'environnement politique

1.1 La situation politique

L'agenda électoral prévu en 2010 a été bouleversé par le séisme du 12 janvier 2010 : les élections parlementaires - qui devaient se tenir en février 2010 - ont été reportées au 28 novembre.

Le mandat du Président René Garcia Préval qui, selon les termes de la Constitution de 1987 ne peut se représenter pour un autre mandat¹, devait s'achever le 7 février 2011 (article 134.1 de la Constitution) ou au plus tard, le 14 mai. Malgré la stabilité institutionnelle qui semble être attachée à la présidence de Monsieur René Garcia Préval², celui-ci a perdu une partie de sa crédibilité aux yeux de l'opinion, en raison, selon ses détracteurs, de son manque de réactivité dans la séquence immédiate après le séisme. Le gouvernement en place au 12 janvier n'a pas été remanié depuis et les opérations de reconstruction tardent à être mises en œuvre, tant en raison de l'ampleur des dégâts que de la complexité de la tâche et de la faiblesse – structurelle- de l'administration haïtienne dont la capacité d'absorption des fonds est limitée, que de la lenteur et de l'insuffisance de l'allocation des dons promis par la communauté internationale.

Le 8 mai 2010, le Sénat a adopté une modification de l'article 232 du code électoral, préalablement approuvée par la Chambre des Députés, permettant au Président de la République de demeurer au pouvoir jusqu'au 14 mai 2011, date anniversaire de sa prise de fonction en 2006, au cas où le processus électoral ne serait pas achevé avant le 7 février. Le 10 mai 2010, le mandat de l'ensemble des députés et d'un tiers des sénateurs a expiré, laissant aux 19 sénateurs restants la charge d'exercer les fonctions législatives.

Le 24 juin 2010, le Gouvernement a pris les décrets chargeant le Conseil électoral provisoire (CEP) d'organiser les élections présidentielles, législatives et sénatoriales et fixant, comme prévu par la Constitution, au 28 novembre 2010 la date du premier tour des élections présidentielle, législatives (99 députés) et sénatoriales (11 sénateurs- soit un renouvellement d'un tiers de la Chambre haute).

Environ 4,7 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes.

La préparation des élections dans l'environnement post séisme s'est d'abord heurtée aux défis techniques posés par l'enregistrement des électeurs, dont les nombreux déplacés, la mise à jour des listes électorales et l'organisation logistique et sécuritaire. Au-delà de ces problématiques organisationnelles, la préparation du processus électoral s'est tenue dans un contexte de défiance vis-à-vis des autorités haïtiennes, de la classe politique en général, et du pouvoir en place en particulier. Le Conseil électoral provisoire, chargé de la préparation des élections, et dont le mode de fonctionnement et de désignation ne garantit pas totalement son indépendance, a été l'objet de critiques sérieuses de la part de certains candidats, partis politiques ainsi que des représentants de la société civile et des médias, mettant en cause sa légitimité et son impartialité.

¹ L'article 134.3 de la Constitution haïtienne prévoit que le président de la République « (...) ne peut assumer un nouveau mandat, qu'après un intervalle de cinq (5) ans. En aucun cas, il ne peut briguer un troisième mandat ». René Garcia Préval a été élu Président de la République une première fois en 1996.

² René Préval est le seul Président de la République d'Haïti ayant mené ses mandats jusqu'à leur terme (il avait déjà été élu Président de la République en 1996).

A l'issue d'un premier tour chaotique et marqué par de nombreuses irrégularités et contestations, la communauté internationale s'est mobilisée en faisant pression sur les autorités haïtiennes afin que le calcul des voix soit vérifié. Suivant les recommandations de la mission d'expertise mise en place par l'OEA à la demande du Président Préval, le CEP a finalement proclamé des résultats pour le premier tour qui correspondaient à l'expression populaire. La focalisation sur le scrutin présidentiel a placé en second plan les deux autres élections – législatives et sénatoriales – dont les enjeux étaient pourtant majeurs compte tenu du mode de fonctionnement du régime politique issu de la Constitution de 1987.

Parallèlement à ces aléas électoraux qui ont conduit au report de plusieurs mois de l'organisation du second tour, la vie politique haïtienne a été marquée par le retour dans le pays de deux figures emblématiques et polémiques, participant à alimenter les suspicions et à tendre le climat. L'ancien Président et dictateur Jean-Claude Duvalier a choisi de quitter son exil français et de revenir en Haïti fin février. Jean Claude Duvalier, surnommé Baby Doc, a finalement été inculpé de crimes financiers, de malversations et de détournements de fonds après que 18 plaintes ont été déposées contre lui à son retour en Haïti. L'ancien Président Jean-Bertrand Aristide, en exil en Afrique du Sud depuis près de 7 ans, est revenu sur le sol haïtien l'avant-veille du second tour. S'il a regretté que son parti (Famni Lavalas) n'ait pas été autorisé à participer à ces élections, il n'est pour autant pas intervenu davantage dans le débat électoral.

1.2 La situation humanitaire

Le séisme du 12 janvier 2010 qui a dévasté une grande partie de la Région de l'Ouest, notamment Port-au-Prince et plusieurs villes du sud du pays a causé de lourdes pertes humaines : plus de 250.000 morts et 300.000 blessés. Les destructions matérielles sont évaluées à 4,3 milliards USD et les pertes économiques associées à 3,6 milliards USD pour un total approchant 8 milliards USD, supérieur au PIB annuel du pays.

L'état d'urgence promulgué à la suite du tremblement de terre du 12 janvier 2010 a été prolongé de 18 mois par un décret présidentiel adopté le 16 avril 2010.

Le 31 mars, les autorités haïtiennes ont présenté, au siège des Nations unies leur « *Plan d'action pour le relèvement et le développement national* » soutenu par des annonces de financement international de 9,7 milliards USD (7 milliards €) sur le long terme, dont 5,3 milliards USD (4 milliards €) pour 2010-2011.

La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH) chargée d'administrer les projets de reconstruction est co-présidée par le Premier ministre, Jean-Max Bellerive et Bill Clinton, Emissaire spécial des Nations unies pour Haïti. Elle a été créée le 21 avril 2010 pour une durée de 18 mois. Une prolongation de son mandat qui doit prendre fin au 21 octobre 2011 pourrait intervenir avant l'installation du nouveau gouvernement prévue le 14 mai 2011.

Au lendemain des élections, 14 mois après le tremblement de terre, la situation humanitaire demeure précaire : 700.000 haïtiens vivent toujours dans l'un des 1000 camps répertoriés et l'épidémie de choléra a fait plus de 5000 morts depuis le mois d'octobre 2010.

1.3 La forte implication de la communauté internationale

La communauté internationale, dont l'importante présence en Haïti a été renforcée après le tremblement de terre du 12 janvier 2010, s'est largement investie aux côtés des institutions haïtiennes pour accompagner la préparation des élections.

La Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) déployée depuis avril 2004 a ainsi été chargée d'apporter un appui au Gouvernement haïtien et au Conseil électoral provisoire sur les aspects techniques, logistiques et sécuritaires de la préparation

des élections. En outre, la mission onusienne a coordonné l'assistance électorale internationale, en coopération avec les autres partenaires internationaux, notamment l'Organisation des États américains (OEA) et la Communauté économique de la Caraïbe (CARICOM). Les composantes militaires et police de la MINUSTAH ont participé, aux côtés de la Police nationale haïtienne (PNH), à la sécurisation de l'ensemble du processus.

L'OEA s'est également beaucoup investie dans le processus : elle a apporté une assistance technique à l'Office national d'identification (ONI) et a mis sur pied, à compter d'août 2010, en collaboration avec la Communauté économique de la Caraïbe (CARICOM), une mission d'observation électorale conjointe (MOEC) : 120 observateurs de court et de moyen termes ont été déployés à l'occasion du premier tour, près de 200 pour le second. Cette mission d'observation est dirigée par Colin Granderson, Secrétaire général adjoint de la CARICOM et ancien directeur exécutif de la Mission civile internationale OEA/ONU en Haïti (1993-2000).

L'OEA a par ailleurs dépêché, à la demande du Président Préval, deux missions d'expertise (l'une portant sur l'évaluation de la tabulation des votes et la seconde, sur le traitement du contentieux) à la suite de la publication des résultats préliminaires contestés du premier tour³.

L'Union européenne, principal bailleur étranger de ces élections, a cofinancé le programme de formation des agents électoraux du Centre national d'observation (CNO). Enfin, le Canada a apporté, à travers Élections Canada et l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), une assistance technique au Centre de tabulation des votes (CTV) par la mise à disposition d'un expert chargé d'aider à la préparation et l'opérationnalisation du centre et de former les responsables haïtiens du CTV. L'ACDI a également contribué financièrement au plan de formation des agents électoraux nationaux du CNO.

2 Le cadre juridique et organisationnel du scrutin

2.1 Le droit applicable aux élections présidentielle, législatives et sénatoriales

La Constitution de 1987 a été adoptée le 29 mars 1987 par l'Assemblée constitutionnelle, après la chute du régime Duvalier. Le régime politique issu de cette Constitution – semi-présidentiel sur le papier - se caractérise par un certain déséquilibre des pouvoirs ; le Parlement dispose de nombreux contre-pouvoirs, certains pouvant facilement bloquer des processus, comme la nomination du Premier ministre, sans pour autant que soit proposées par les textes fondamentaux des solutions institutionnelles.

Parmi ces faiblesses, qui ont été encore pointées du doigt au cours du processus électoral 2010/2011, on peut noter des dispositions insuffisantes ou non appliquées relatives à la conduite des élections (bien que la Constitution fasse mention d'un Conseil électoral permanent, celui en place est toujours provisoire) ou encore la non reconnaissance de la double nationalité.

Le Président Préval, au cours de son dernier mandat, a engagé des tentatives pour réformer le texte, déclarant le 17 octobre 2007 que ladite Constitution est « *désuète, inutilisable et inadaptée à des fins de stabilité politique* ». Après plusieurs tentatives infructueuses, les deux Chambres ont finalement adopté, sur proposition de l'Exécutif, une déclaration selon laquelle il y a lieu d'amender la Constitution en octobre 2009. Néanmoins, en vertu des

³ Voir infra pour le détail de ces deux missions d'expertise.

conditions particulièrement contraignantes posées par la Constitution pour sa révision⁴, les nouvelles dispositions proposées ne pourront entrer en vigueur qu'après vote des deux tiers de l'Assemblée nationale (réunion du Sénat et de la Chambre des députés) au cours de la première session de la Législature suivante, et après installation du prochain Président élu, autant que ce vote intervienne avant l'installation du prochain Président, normalement au plus tard le 14 mai prochain. Sinon, il faudra reprendre l'ensemble du processus à zéro.

Le Chapitre II de la Constitution traite spécifiquement du pouvoir législatif (Chambre des députés et Sénat), et notamment de sa composition, du mode d'élection et des qualités requises pour être membre de l'une de ces deux assemblées.

Le pouvoir exécutif est traité au Chapitre III de la Constitution, sa Section A portant sur les conditions et modalités d'élection à la Présidence. La date de l'élection présidentielle est fixée constitutionnellement au dernier dimanche de novembre de la cinquième année du mandat présidentiel. L'article 134.3 précise que le Président de la République ne peut bénéficier d'une prolongation de mandat et qu'il ne peut assumer un nouveau mandat qu'après un intervalle de cinq ans. Le nombre de mandat est limité à deux.

Le Conseil électoral **permanent** établi par la Constitution de 1987 est lui abordé au chapitre I⁵ du Titre VI, portant sur les institutions permanentes. Il est, selon l'article 191 « *chargé d'organiser et de contrôler en toute indépendance, toutes les opérations électorales sur tout le territoire de la République jusqu'à la proclamation des résultats* ». Les articles suivants établissent ses attributions, sa composition et détaillent les qualités des membres du Conseil électoral permanent. Les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil sont renvoyées à une Loi spécifique par l'article 199.

La Loi électorale en vigueur a été signée le 18 juillet 2008 et publiée le 25 juillet 2008. Elle comporte 235 articles. Elle détaille, sous dix-neuf chapitres, le fonctionnement, les attributions et la composition du Conseil électoral permanent, ainsi que les conditions d'éligibilité à l'ensemble des fonctions électives visées (Président de la République, parlementaires, élus locaux). La Loi électorale encadre également les règles de la campagne électorale, du financement de celle-ci, ainsi que le déroulement du scrutin. Elle rappelle enfin les règles prévalant à la gestion du contentieux électoral⁶.

Les modes de scrutin

Élection présidentielle : le Président de la République est élu au suffrage universel direct à la majorité des votants (article 134 de la Constitution). L'article 40.1 de la Loi électorale dispose que « *si cette majorité n'est pas obtenue au premier tour du scrutin, il est procédé à un second tour dans les délais fixés par le Conseil Electoral Permanent. Les deux (2) candidats qui recueillent au premier tour le plus grand nombre de voix peuvent se présenter au second tour⁷* ».

Jusqu'à l'élection qui nous occupe, tous les Présidents élus sous le régime de la Constitution de 1987 l'avaient été dès le premier tour.

⁴ Titre XIII de la Constitution

⁵ Articles 191 à 199.

⁶ Voir infra le détail de ces dispositions.

⁷ L'article 40.1 de la Loi électorale précise « (...) Néanmoins s'il y a égalité de voix entre plusieurs candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrage au premier tour, ils participent tous au second tour. Au second tour du scrutin, l'élu est le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix. Au second tour, en cas d'égalité parfaite entre les candidats, l'élu est celui qui avait le plus grand nombre de suffrages au premier tour ».

Élections sénatoriales: les sénateurs (trois par départements) sont élus pour 6 ans au suffrage universel à la majorité absolue des votants (article 94 de la Constitution) et sont indéfiniment rééligibles. Tous les deux ans, il est procédé au renouvellement du tiers des sénateurs.

Élections législatives: les députés sont élus au suffrage universel à la majorité absolue au premier tour et à la majorité simple au second tour, pour un mandat de quatre (4) ans (les modalités du second tour sont similaires à celles en vigueur pour l'élection présidentielle). Ils sont, également, indéfiniment rééligibles.

2.2 Le dispositif d'organisation et de contrôle des élections

La Constitution haïtienne de 1987 prévoit la création d'un Conseil électoral permanent (articles 191 à 199) chargé du déroulement des élections et du contentieux électoral.

En l'absence d'un Conseil électoral permanent - n'ayant toujours pas été créé - les autorités haïtiennes s'appuient sur une structure provisoire, le Conseil électoral provisoire (CEP), régi par les règles établies par la Loi électorale.

2.2.1 Le Conseil électoral provisoire

Mandat

Selon l'article 1 de la Loi électorale, le Conseil électoral est une institution publique indépendante et impartiale, responsable de l'organisation et du contrôle de toutes les opérations électorales sur l'ensemble du territoire de la République, jusqu'à la proclamation des résultats du scrutin.

Plus précisément, le CEP est chargé :

- d'établir un plan opérationnel, un calendrier et un budget électoral ;
- de préparer et de publier la Liste Electorale Générale (LEG) ainsi que les Listes Électorales Partielles (LEP) ;
- d'examiner les candidatures, de traiter les contestations éventuelles et de publier la liste des candidats habilités à se présenter aux élections présidentielle, législatives et sénatoriales ;
- de mettre en place une structure organisationnelle pour réaliser son mandat (nomination et sélection - et le cas échéant, le renvoi - des délégués et des agents électoraux dans les Bureaux électoraux départementaux (BED), Bureaux électoraux communaux (BEC), centres de vote (CV) et bureaux de vote (BV) et, détermination des centres de vote et des bureaux de vote, gestion des ressources matérielles, financières et humaines nécessaires) ;
- de la formation des officiers d'élections ;
- d'organiser les activités électorales (enregistrement des électeurs et des candidats, scrutin, dépouillement du vote, compilation des résultats) ;
- de la préparation technique et matérielle des opérations électorales, incluant l'évaluation, la commande, la réception et la mise en place (distribution et récupération) du matériel électoral, et l'impression des bulletins de vote ;
- de la planification et la préservation, en collaboration avec la Police nationale haïtienne, ainsi que de la sécurité des opérations électorales ;
- de l'élaboration des procédures et actes pouvant assurer la régularité des opérations électorales ;
- de l'étude des contestations et des plaintes soulevées à l'occasion des élections et de la prise des décisions concernant ces cas litigieux ;
- de la proclamation et la publication officielles des résultats provisoires et définitifs.

L'actuel Conseil électoral provisoire a été mis en place en novembre 2009 afin de mener le processus électoral pour les scrutins législatifs du 28 février et du 3 mars 2010 portant renouvellement le deuxième tiers du Sénat et de la Chambre des députés. Le processus a été brutalement interrompu par le séisme du 12 janvier 2010. Peu de temps après, le Conseil a pris la décision administrative de remettre la machine électorale en marche en vue de relancer le processus.

Le mandat du Conseil a été renouvelé par un arrêté présidentiel du 24 juin 2010 qui convoque le peuple haïtien le dimanche 28 novembre 2010 « *en vue de compléter les opérations liées aux élections du tiers Sénat et de la Chambre des députés* ». Parallèlement, un autre arrêté présidentiel a fixé l'élection présidentielle - dont l'organisation relève également du CEP - à la même date du 28 novembre 2010.

Composition

Selon l'article 192 de la Constitution, « *le Conseil Electoral comprend (9) neuf membres choisis sur une liste de (3) trois noms proposés par chacune des Assemblées départementales: 3 sont choisis par le pouvoir exécutif; 3 sont choisis par la Cour de cassation; 3 sont choisis par l'Assemblée nationale* ».

Chaque membre représente un secteur de la vie publique (collectivités territoriales, syndicats, église protestante, église épiscopale, partis politiques, communauté vaudou, femmes, avocats, handicapés). Suite à la démission d'un de ses conseillers en août 2010, le CEP fonctionne avec seulement 8 membres. L'actuel CEP est présidé par Gaillot Dorsinvil (issu du secteur des handicapés). Son Directeur général est Pierre-Louis Opont.

Structure

Le CEP est représenté dans chaque département et dans les communes par 11 bureaux électoraux départementaux (BED) et 142 bureaux électoraux communaux (BEC). Ces structures déconcentrées sont chargées de mettre en œuvre localement les tâches incombant au CEP (préparation, organisation du scrutin et une partie de la gestion du contentieux électoral à travers les bureaux du contentieux électoral départemental - BCED).

2.2.2 Le Centre de tabulation de vote

Le Centre de tabulation de vote (CTV) est une structure officielle du CEP dont la principale mission est de traiter les procès-verbaux des votes provenant des centres de vote, jusqu'à l'acheminement des résultats à la Direction générale du CEP, qui assure le suivi auprès du Conseil aux fins de publication. Les étapes du processus de comptage comprennent : la réception physique des procès-verbaux; la première saisie de donnée ; la deuxième saisie de données; enfin, la vérification de la qualité des données. En cas de PV litigieux, ceux-ci sont placés en quarantaine et examinés par l'unité de contrôle légal du CTV.

2.2.3 Les Centres d'opération et de vérification

Créés par le CEP après le tremblement de terre de janvier 2010, les Centres d'opération et de vérification (COV) ont pour mission de permettre aux électeurs déplacés d'identifier le centre de vote le plus proche de leur nouvelle adresse et de s'y inscrire pour les prochaines élections. Ce dispositif devait également permettre au CEP d'actualiser la liste électorale. Plus de 800 000 dossiers ont ainsi été traités.

2.2.4 L'office national d'identification

L'Office national d'identification (ONI) est chargé de conduire les opérations de recensement, d'identification, d'enregistrement et d'établissement de cartes d'identification nationale, permettant la mise à jour du registre électoral et, avec le CEP, celle des listes électorales.

L'ONI opère à travers 141 bureaux répartis sur tout le territoire. L'OEA a apporté un appui technique et financier à l'ONI.

3 Les préparatifs des élections

3.1 Le budget électoral

Le budget initial du processus électoral était de près de 29 millions de dollars américains. En raison du report du second tour et de certaines améliorations qu'il a fallu apporter, 2 millions de dollars américains supplémentaires ont été nécessaires. Le budget a été en grande partie (près de 75%) financé par les partenaires étrangers à travers un *trust fund*⁸. Le gouvernement haïtien a mobilisé près 8 millions de dollars sur ses ressources propres pour l'ensemble du processus.

L'importante mobilisation financière de la communauté internationale et des autorités haïtiennes pour l'organisation de ces élections a alimenté des critiques latentes quant à l'opportunité de tenir ces scrutins dans un contexte humanitaire encore très sensible, alors même que la réponse à l'épidémie de choléra n'était pas suffisamment financée.

3.2 Le calendrier électoral

Le calendrier électoral pour les élections du 28 novembre, publié par le CEP le 15 juillet 2010, a été fixé, puis modifié, suite aux difficultés rencontrées lors du premier tour, comme suit :

1-7 août 2010 :	Dépôt de candidatures pour l'élection présidentielle
3-12 août :	Période de contestation des candidatures
17 août :	Publication de la liste des candidats agréés (<i>reportées au 20 août</i>)
1 ^{er} août-29 sept. :	Opération de vérification des listes électorales
18 sept. - 26 nov.	Campagne de sensibilisation
13-25 octobre :	Révision de la liste des bureaux de vote
27 oct.- 26 nov. :	Période de campagne électorale, (<i>avancée au 27 septembre</i>)
29 octobre :	Affichage de la liste électorale partielle (LEP)
28 novembre :	1^{er} tour des élections présidentielle, législatives et sénatoriales
7 décembre :	Résultats préliminaires
8-10 décembre :	Période de contestation des résultats
11-19 décembre :	Traitement des contestations - reporté

Nouveau chronogramme publié par le CEP le 15 janvier 2011

2 février 2011 :	Résultats finaux du premier tour (initialement prévu le 20 décembre)
<i>Second tour</i>	
11 - 17 février :	Publication des listes électorales
17 fév.-18 mars :	Campagne électorale
20 mars 2011 :	2^{ème} tour de scrutin

⁸ Les principaux contributeurs sont l'Union européenne (6,6 millions USD), le Canada (4,8 millions USD), les Etats-Unis (via USAid, 5 millions USD), le Japon (1,5 million USD) et le Brésil (500.000 USD). La participation au financement des élections de l'OEA et la Communauté économique de la Caraïbe (CARICOM) est estimée à 5,3 millions USD (accompagnement électoral et déploiement de leur mission conjointe).

21 - 22 mars :	Récupération du matériel électoral (INTAKE)
21 - 30 mars :	Tabulation des votes (CTV)
31 mars :	Résultats préliminaires 2 ^{ème} tour - reporté au 4 avril
1 - 3 avril :	Période de contestation des résultats – reporté du 4 au 7 avril
4 - 15 avril :	Traitement des contestations BCED/BCEN - reporté au 11 avril
16 avril 2011 :	Résultats finaux 2^{ème} tour – reporté au 18 avril

La question du report de l'ensemble du processus a été au cœur des débats avant que celui-ci ne débute, et même après. Les candidats, partis politiques et acteurs de la société civile haïtienne en faveur d'un report ont souligné que ces élections intervenaient alors que le pays était toujours aux prises avec les difficultés liées à la reconstruction et que la situation humanitaire d'une partie de la population demeurait difficile. Dans ces conditions, les partisans d'un report estimaient que la priorité n'était pas à l'organisation d'un processus électoral, par ailleurs coûteux. Cet argument, ajouté au contexte de l'épidémie de choléra frappant le pays depuis le mois d'octobre, à l'impréparation du Conseil électoral provisoire et aux accusations de fraudes massives imputées au parti au pouvoir, a été repris par le Groupe des 12 candidats ayant appelé à l'annulation des élections le 28 novembre 2010, alors que les opérations de vote du premier tour avaient déjà débutées.

Pour sa part, la communauté internationale en Haïti n'était pas favorable à un tel report. Elle s'appuyait notamment sur le rapport de la mission d'experts des Nations unies sollicitée par le Président de la République d'Haïti, qui avait conclu, en avril 2010, à la faisabilité des élections dans ces délais.

3.3 L'examen des candidatures par le Conseil électoral provisoire

923 candidats ont été retenus pour participer aux élections parlementaires du 28 novembre : 827 à la députation et 96 au Sénat.

35 candidats à la présidentielle ont déposé leur dossier auprès du CEP⁹. Dix-neuf candidatures ont été retenues par le CEP. Parmi les candidatures invalidées, celle du chanteur populaire Wyclef Jean l'a été pour défaut de résidence en Haïti. La décision la plus contestée concerne le cas de la mairesse de Pétienville, qui n'aurait pas présenté à temps sa décharge de gestion par la Cour des comptes, institution pourtant reconnue comme défaillante. Beaucoup y ont vu une décision politique, malgré les affirmations du CEP d'avoir agi en conformité avec la Loi électorale.

3.4 La révision du registre électoral et l'établissement des listes électorales

Le Chapitre IV de la Loi électorale confère à l'ONI, la responsabilité de l'établissement du Registre d'identification nationale et au CEP celui du Registre électoral.

L'article 29 de la Loi électorale précise qu'il revient à l'ONI la possibilité de radier de son Registre toute personne légalement déclarée morte, absente, en incapacité ou en interdiction de jouissance de ses droits. A partir du Registre électoral communiqué par l'ONI, le CEP est chargé par les textes de préparer et de publier la Liste Électorale Générale (LEG) qui comprend les noms et prénoms des électeurs ainsi que les Listes Électorales Partielles (LEP) correspondant aux Centres de vote (CV) et aux Bureaux de vote (BV) pour toutes assemblées électorales. Selon la Loi électorale, les listes électorales partielles doivent être envoyées aux BED et aux BEC afin d'être rendues publiques et affichées dans les différentes circonscriptions correspondantes, dans un délai de trente (30) jours avant la tenue du scrutin.

⁹ Il s'agit du nombre le moins élevé pour la première fois en Haïti.

Parallèlement aux travaux de l'ONI, et afin de pallier les différents problèmes liés au déplacement des victimes du séisme, le Centre d'opération et de vérification (COV) a été mis en place par le CEP fin septembre. Cette structure provisoire a pris en charge une partie des activités de l'ONI, telles que la réception des déclarations de perte de cartes d'identification nationale et celle des déclarations d'inscription des électeurs.

3.5 La désignation des superviseurs et des membres des bureaux de vote

Selon le chapitre XII de la Loi électorale, les membres des bureaux de vote sont recrutés par tirage au sort public par le Président du BEC, en accord avec les représentants des partis politiques, à partir d'une liste préalablement fournie par ces derniers, au moins 60 jours avant le scrutin. L'article 140 précise expressément qu' « *en aucun cas, un bureau de vote ne peut comporter plus d'un représentant d'un parti, d'un groupement politique ou regroupement de parti* ». Pour ce qui est des superviseurs – principaux et adjoints - de centres de vote, l'article 11 de la Loi électorale prévoit qu'ils sont recrutés en toute indépendance sur concours par le CEP.

3.6 La gestion du contentieux électoral

Le CEP s'érige en Tribunal suprême des contentieux électoraux pour toutes les contestations soulevées à l'occasion de l'application ou de la violation de la Loi Électorale.

Le Chapitre XIII de la Loi électorale (articles 184 et 185) prévoit que les contestations relatives aux élections parlementaires sont entendues par le Bureau du contentieux électoral départemental (BCED) et par le BCED de l'Ouest pour celles relatives à l'élection présidentielle. Dans les deux cas, les recours relèvent du Bureau du contentieux électoral national (BCEN). Ce dispositif est également valable pour les contestations de candidatures

Les décisions du BCEN « *sont définitives et ne sont susceptibles d'aucun recours* » (art. 191).

Les BECD (au nombre de 11) sont composés de 3 membres issus du BED, assistés d'un avocat. Ce dernier est désigné par le CEP. Le BCEN a son siège au CEP ; il comprend 3 sections, chacune composées de 3 membres du CEP assistés de un à deux avocats, également désignés par le CEP. Ses sessions sont publiques. La saisine des organes contentieux s'opère par requête, signée par le candidat contestataire ou par son représentant dûment mandaté à cet effet, dans les 72 heures suivant l'objet de la contestation. Le bureau du contentieux compétent saisi d'une contestation décide de la recevabilité de la contestation; de son fondement de fait et de droit et de l'influence de celle-ci sur le résultat affiché des élections. S'il est prouvé qu'une fraude électorale a été commise par un représentant du candidat ou de son parti, ou son groupement politique, les votes en faveur du candidat au niveau du ou des bureaux de vote impliqués sont déclarés nuls.

II. LA MISE EN ŒUVRE DU MANDAT DE LA MISSION FRANCOPHONE

1 L'objectif et la démarche de la mission

La Déclaration de Bamako, adoptée par les Etats membres de l'Organisation internationale de la Francophonie le 3 novembre 2000, consacre leur engagement en faveur de la consolidation de l'Etat de droit, de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, de la gestion d'une vie politique apaisée, du plein respect des droits de l'Homme et de la promotion d'une culture démocratique intériorisée. Elle pose le principe démocratique de la « tenue, à intervalles réguliers, d'élections libres, fiables et transparentes, fondées sur le respect et l'exercice, sans aucun empêchement ni aucune discrimination, du droit à la liberté et à l'intégrité physique de tout électeur et de tout candidat, du droit à la liberté d'opinion et d'expression, notamment par voie de presse et autre moyen de communication, de la liberté de réunion et de manifestation, et de la liberté d'association ».

C'est dans ce cadre, et en prolongement de l'accompagnement que la Francophonie apporte, aux côtés d'autres partenaires internationaux, au processus de reconstruction et de consolidation des institutions et de l'Etat de droit en Haïti, que son Secrétaire général, Monsieur Abdou Diouf, a chargé Monsieur Charles Josselin, ancien Ministre de la Coopération et de la Francophonie (France) de conduire une mission d'information et de contacts à l'occasion du premier tour des élections présidentielle, législatives et sénatoriales en Haïti. Celle-ci était composée d'une dizaine de hauts responsables et d'experts provenant de Etats et gouvernements membres de la Francophonie (Canada, Canada-Québec, Communauté française de Belgique, France, Gabon, Sénégal)¹⁰. Une nouvelle mission plus restreinte, conduite par Monsieur Jacques Crete, ancien Ambassadeur du Canada, a été dépêchée par le Secrétaire général de la Francophonie à l'occasion du second tour¹¹.

A la différence d'autres missions internationales déployées en Haïti, les délégations de la Francophonie – présentes sur le terrain du 24 novembre au 1^{er} décembre 2010 et, pour le second tour, du 16 au 23 mars 2011- n'avaient pas un objectif d'observation électorale au sens strict.

Définies comme des missions d'information et de contacts, elles avaient pour mandat de prendre la mesure des efforts déployés par l'ensemble des acteurs politiques haïtiens en faveur d'élections libres, fiables et transparentes. Elles ont ainsi pris attache avec les institutions et les acteurs haïtiens impliqués dans le processus électoral et ont rendu compte des difficultés relevées dans la mise en œuvre de ce processus.

Les deux missions ont porté une attention particulière sur les éléments suivants :

- la capacité des structures impliquées tout au long du processus électoral, en particulier, le Conseil électoral provisoire ;
- l'indépendance et la crédibilité de toutes les structures nationales impliquées dans le

¹⁰ Voir la composition de la mission en page 5 du présent rapport.

¹¹ À l'occasion des élections du 7 février (1^{er} tour - présidentielle et parlementaires) et du 21 avril 2006 (parlementaires - 2^e tour), la Francophonie avait accompagné le processus électoral, via la mise à disposition d'une expertise de haut niveau auprès du CEP et le déploiement d'une mission d'observation. La mission francophone avait relevé un certain nombre de problèmes de mise en œuvre du processus électoral : manque de moyens matériels et financiers ; paralysie du Conseil électoral provisoire liée à l'antagonisme de ses membres ; retards dans la mise en œuvre du processus électoral.

processus ;

- la fiabilité des listes électorales ;
- la distribution des cartes d'identification nationale ;
- le traitement des candidats, des partis politiques et de leurs représentants à chacune des étapes du processus, en prenant notamment la mesure du libre et égal accès aux médias ;
- le respect des droits des électeurs conformément aux textes en vigueur, dans le cadre des opérations électorales, de nature à garantir la libre expression de leur choix, dans la transparence ;
- la participation de la société civile, en particulier au regard de la sensibilisation des citoyens et de la démarche de l'observation ;
- le degré d'efficacité dans l'organisation matérielle et technique des scrutins.

2 Les rencontres avec les acteurs du processus électoral

Dans le cadre de ce mandat, les délégations francophones ont été amenées à rencontrer les principaux acteurs et observateurs du processus électoral en cours afin de recueillir les informations permettant de procéder aux évaluations et de tirer les conclusions sur le déroulement du processus.

Les autorités politiques

Le Premier ministre, Monsieur Max Bellerive, rencontré le samedi **27 novembre**, a fait part de sa confiance dans le processus électoral en cours, tout en soulignant les difficultés que le déplacement des nombreux sinistrés avait engendrées du point de vue de l'organisation et de l'affectation des lieux de vote. Lors du second entretien avec le Premier ministre qui s'est tenu le **19 mars**, celui-ci a jugé l'intervention de la communauté internationale dans la crise post publication des résultats préliminaires du premier tour peu probante, voire, complice du désordre¹². Il a souligné que le rapport entre le prochain Président élu et le Premier ministre devrait être plus égalitaire, la Constitution de 1987 ne prévoyant pas de lien hiérarchique entre les deux fonctions. Il a également repris à son compte les propos du Président Préval sur la Constitution, source d'instabilité et a indiqué que celle-ci ne pouvait bien fonctionner qu'en présence de partis politiques structurés. Il a enfin insisté sur la nécessité que la révision de la Constitution puisse être adoptée avant la prise de fonction du nouveau Président élu.

La Ministre des Affaires étrangères, Madame Marie-Michèle Rey, rencontrée le **25 novembre** a insisté sur la symbolique de ces élections qui devraient voir, pour la seconde fois en Haïti, un Président élu démocratiquement succéder à un nouveau Président, élu lui aussi démocratiquement. Le **17 mars**, la Ministre des affaires étrangères s'est montrée désabusée devant la tournure de la campagne électorale et l'arrogance du camp de l'un des candidats à la présidentielle. Elle a souligné que cette élection était marquée par un conflit de génération et une polarisation très forte au sein de la population haïtienne. Madame Rey s'est enfin montrée très critique au sujet de l'intervention de la communauté internationale dans l'entre-deux tours.

¹² Le Premier ministre faisait alors référence au communiqué de l'Ambassadeur des Etats-Unis publié au lendemain de l'annonce des résultats provisoires du premier tour.

Les responsables d'institutions impliquées dans le processus électoral

Le Président et le Directeur général du Conseil électoral provisoire, Messieurs Gaillot Dorsinvil et Pierre-Louis Opont, rencontrés une première fois le **25 novembre**, ont présenté en détails à la délégation leur action, en insistant sur leur volonté de transparence et d'impartialité. Ils ont dit leur confiance dans la capacité du dispositif mis en place avec le concours de la communauté internationale, à mettre à la disposition des électeurs des centres de vote opérationnels. Ils ont enfin longuement exposé et argumenté leurs décisions de rejet de deux candidatures à l'élection présidentielle¹³.

Lors de la seconde réunion, qui s'est tenue le **30 novembre**, la sérénité affichée précédemment n'était plus de mise, mais c'est avec beaucoup de franchise que le Président et le Directeur général ont reconnu les graves dysfonctionnements qui ont affecté le déroulement de la journée du 28 novembre. S'ils ont stigmatisé le « *comportement irresponsable* » des candidats, voire le « *sabotage des élections* » par certains, ils ont assumé pleinement la responsabilité des problèmes techniques qui ont émaillé les scrutins. Ils ont toutefois confirmé que les élections ne pouvaient en l'état être invalidées ou annulées. Enfin, ils ont annoncé la prise de mesures correctives pour le deuxième tour (meilleure communication, renforcement des moyens d'information, nouvelles formations pour les membres des centres de vote), qui rejoignaient les recommandations formulées par la délégation francophone.

Rencontré le **16 mars 2011**, le Directeur général du CEP, Monsieur Pierre-Louis Opont a exposé les améliorations qui ont été apportées aux préparatifs du second tour en précisant que sa principale préoccupation à la veille du 20 mars concernait la sécurité. Il a, sur ce sujet, pointé du doigt les responsabilités tant du côté des candidats (à empêcher les fauteurs de troubles de leur camp), que de celui des autorités en charge de la sécurisation (à anticiper et intervenir en amont à l'encontre d'individus identifiés comme susceptibles de venir déranger les opérations de vote). Le DG a expliqué que son rôle dans la crise post proclamation des résultats préliminaires du premier tour s'était limité, comme le veulent les textes, à la transmission aux conseillers électoraux des données provenant du CTV. Enfin, il a informé la délégation que, bien que les textes électoraux soient très clairs, aucun des candidats aux élections présidentielle, législatives et sénatoriales n'avaient déposé de déclaration relative à leurs comptes de campagne et que ceux-ci ne seraient donc pas contrôlés.

Lors du dernier rendez-vous avec Monsieur Opont, le **22 mars**, le Directeur général du CEP a une nouvelle fois tenu un discours très franc et critique, en particulier contre l'implication des conseillers du CEP dans certaines étapes du processus électoral (comme le choix des membres des bureaux de vote). Il a souligné la tentation des partis politiques à instrumentaliser et politiser les opérations électorales, en se demandant si cet état de fait n'était pas lié à la faible structuration et au grand nombre de partis politiques en Haïti. Monsieur Opont s'est déclaré favorable à la redéfinition des liens hiérarchiques au sein du CEP et entre le CEP et la Présidence de la République, souhaitant in fine l'installation d'un Conseil électoral permanent qui garantirait sa plus grande indépendance, tant face aux pressions politique qu'à celles de la communauté internationale. Il a également souhaité que l'affectation des juges chargés du traitement du contentieux se fasse de manière aléatoire, afin d'éviter des conflits d'intérêt.

Les candidats

¹³ Celles de Wiclef Jean et de la maire de Pétiön-Ville

Quatre des 17¹⁴ candidats à l'élection présidentielle ont accepté de rencontrer la mission lors du premier tour :

Monsieur Charles-Henri Baker, candidat à l'élection présidentielle du parti Respè,

Madame Mirlande Manigat, candidate à l'élection présidentielle du Rassemblement des démocrates Nationaux progressistes (RDNP),

Monsieur Michel Martelly, candidat à l'élection présidentielle du parti Répons Peyizan,

Monsieur Jean-Henri Céant, candidat à l'élection présidentielle du parti Renmen Ayiti.

Les candidats rencontrés, à l'exception de Monsieur Céant qui aurait préféré leur report, ont dit leur conviction de la nécessité d'organiser ces élections du fait de la volonté de changement du peuple haïtien et du besoin d'inscrire le pays dans une nouvelle dynamique pour la reconstruction. Si tous se sont dits sûrs de représenter ce changement, chacun d'entre eux a fait part de ses inquiétudes et de ses craintes de fraudes qui pourraient entacher le scrutin de la part du candidat réputé représenter le pouvoir en place. Les quatre candidats ont souligné que, malgré la forte implication de la communauté internationale, l'organisation matérielle et logistique de la journée de vote du 28 novembre ne pourrait pas garantir l'impartialité du scrutin et l'égalité d'accès aux bureaux de vote, en particulier en province où se concentre l'essentiel de leurs craintes de troubles et de fraudes. Les questions concernant les mandataires des candidats (en particulier leur accès aux bureaux de vote), l'exactitude et l'actualisation des listes électorales ainsi que la maîtrise du fonctionnement des centres de vote étaient au cœur de leurs préoccupations. Ils se sont aussi montrés assez circonspects quant à la capacité du CEP à assurer la bonne conduite du processus électoral et aux garanties offertes par les dispositifs de tabulation des votes et de proclamation des résultats.

Rencontré la **veille du second tour**, Monsieur **Michel Martelly** a exprimé son inquiétude au regard de risques de fraudes, mais s'est montré très confiant quant aux résultats, qui devaient, selon des études réalisées pour son compte, lui garantir une large victoire. Son appréciation de l'intervention de la communauté internationale après la publication des résultats préliminaires du premier tour s'est avérée très positive, considérant qu'il ne s'agissait pas d'une ingérence, mais que cette implication était juste et justifiée, notamment en raison de l'importante contribution financière consentie par elle pour la réalisation du processus. Il s'est par ailleurs dit favorable à une révision de la Constitution de 1987 afin de permettre l'exercice de deux mandats consécutifs. Il a par la suite exposé ses trois grandes priorités politiques que sont l'éducation, la réforme agricole et la relance de l'industrie et de la production locale. Enfin, interrogé sur certaines déclarations d'appel à la mobilisation de ses partisans en cas de résultats contraires à leurs attentes, Michel Martelly a indiqué ne pas encourager de manifestations violentes, mais a reconnu que si ses électeurs se sentaient frustrés par les résultats, ceux-ci avaient le droit de marquer leur mécontentement, de manière pacifique.

Madame **Mirlande Manigat**, rencontrée le **23 mars 2011**, après le second tour, a tout d'abord exprimé son regret que le vote électronique, plus rapide et limitant les risques de fraudes selon elle, n'ait pas été encore institué. Elle s'est engagée à le mettre en place si elle était élue, tout comme elle s'est dite déterminée à créer véritable registre d'état civil. Elle a pointé du doigt les problèmes de maîtrise des procédures de vote par les officiers d'élections et a souligné le coût exorbitant de la formation et la mobilisation des mandataires au regard du budget de la candidate. Ce système de rémunération par les partis des mandataires favorise leur corruption, dans un contexte électoral où le rôle de l'argent n'a jamais été aussi important selon elle. Madame Manigat a relevé de nombreuses défaillances du CEP dont les

¹⁴ Dix-neuf candidats avaient été autorisés à participer à l'élection présidentielle. Deux d'entre eux ont finalement renoncé en cours de campagne.

tentatives d'ajustement n'ont pas été suffisantes pour garantir un scrutin fiable. Rappelant que 14 CEP avaient été mis en place depuis 1987 (soit autant que de Premiers ministres), elle s'est montrée favorable à l'installation d'un Conseil électoral permanent afin d'asseoir la continuité des opérations électorales. Le faible taux de participation s'expliquerait par la désaffection de la population haïtienne ainsi que par le fait que plusieurs partis, dont Lavalas, n'étaient pas représentés. Elle a également souligné le fait que le peuple haïtien n'était pas convaincu de la fiabilité des élections, étant davantage préoccupé par des considérations d'ordre matériel, voire de survie. Abordant les perspectives de gestion du pouvoir après les élections, Mirlande Manigat a estimé qu'une cohabitation à la française était fort probable, le parti INITE n'étant pas assuré d'obtenir la double majorité absolue (au Sénat et à la Chambre des députés) nécessaire pour obtenir la majorité gouvernementale. Enfin, elle a appelé au sens des responsabilités de l'ensemble des élus parlementaires pour faire aboutir la procédure très complexe de révision de la Constitution avant la prise de fonction du nouveau chef de l'Etat.

La société civile

Une rencontre a été organisée le 26 novembre 2010 avec des **représentants de la société civile**¹⁵. La délégation a pu constater l'extrême méfiance de la société civile à l'égard du processus électoral. Les intervenants ont dit leur conviction que tout était en place pour que ces élections soient « confisquées » par le pouvoir. Leur analyse se fonde sur le constat de l'incapacité de l'appareil administratif à garantir, dans la contexte post-séisme, un libre et égal accès des citoyens aux centres de vote, du fait : en premier lieu, de la mauvaise articulation des attributions et du travail du CEP et de l'ONI ; en deuxième lieu, de l'incapacité du CEP à organiser l'encadrement matériel et logistique du scrutin ; enfin et surtout, de leur certitude que le contexte particulier de ces élections sera utilisé pour justifier des troubles propices aux fraudes et à la falsification des résultats.

Le Directeur exécutif du **Réseau national de défense des droits de l'Homme (RNDDH)**, Monsieur **Pierre Espérance**, rencontré le **17 mars**, s'est dit être plus réaliste qu'optimiste quant au déroulement du second tour. Il a estimé que les améliorations et mesures correctives ont été mises en œuvre trop tard. Monsieur Espérance a dit à la délégation que le processus n'était pas crédible, arguant que sur certains aspects, la Loi électorale n'était pas appliquée par CEP. Il s'est également montré très critique sur le contenu de la campagne électorale, les modalités d'organisation du débat télévisé et les discours démagogiques popularisés par les deux candidats à la présidentielle.

Rencontré le **22 mars 2011**, Monsieur **Rosny Desroches**, Le Directeur exécutif de l'**Initiative pour la société civile (ISC)** qui a déployé 1500 observateurs lors du second tour, a interprété le retard constaté dans livraison du matériel électoral dans certains bureaux de l'Ouest comme une tentative de fraude d'un camp sur l'autre et a considéré que les explications fournies à ce sujet par la communauté internationale - et en particulier la Minustah - n'étaient pas satisfaisantes. Il a souligné que les 18 recommandations faites par le CNO après le premier tour avaient été entendues, permettant d'apporter des améliorations considérables, notamment dans la collaboration entre l'ONI et le CEP ou encore l'établissement de manuel de procédure du CTV. Il a néanmoins relevé certaines tentatives

¹⁵ Étaient présents : le Recteur de l'Université Quisqueya, Monsieur Jacky Lumarque ; le Président de la Ligue haïtienne d'action civique et morale (LHACIM) et ancien Président du CEP, Monsieur Frantz Verret ; une représentante de Solidarite Fanm Ayisyen (SOFA), Madame Lise-Marie DEJEAN ; le Directeur exécutif du Centre Œcuménique des Droits de l'Homme (CEDH), Monsieur Jean-Claude Bajoux ; le Président de l'Initiative de la société civile (ISC), Monsieur Rosny Desroches ; et une représentante de l'Ecole supérieure d'infotronique d'Haïti (ESIH), Madame Marlène Sam.

de déstabilisation lors des opérations de vote du second tour¹⁶. Monsieur Desroches a estimé que la démocratie haïtienne n'avait pas forcément progressé depuis 2006. Les élections de 2006 s'étaient relativement bien passées, notamment car les autorités en charge de la gestion des élections n'étaient pas directement concernées par le transfert du pouvoir, alors que l'entourage du Président sortant, qualifié de partisan par Monsieur Desroches, a une forte volonté de rester au pouvoir.

Monsieur **Claude Gilles** Responsable de **Reporters sans frontières** en Haïti et journaliste au *Nouvelliste*, a noté que le CEP avait gagné en crédibilité au cours de deux mois précédant le second tour, notamment grâce à l'acceptation et la reprise des principales recommandations de la mission d'expertise de l'OEA. Il a néanmoins relevé les incidents qui se sont déroulés entre l'un des candidats à la présidentielle (Michel Martelly) et des représentants des médias, soulignant que cette campagne électorale a été marquée par un traitement très partisan (proche du marketing) de la part des médias haïtiens. Cette polarisation de la presse a nui à la crédibilité du secteur des médias. Monsieur Gilles a également souligné les difficultés structurelles auxquelles font face les médias haïtiens, liées notamment à leur prolifération, le déficit de formation des journalistes ainsi qu'à l'absence de régulation par les autorités nationales¹⁷.

Les rencontres multilatérales et bilatérales

Les Missions francophones ont rencontré à plusieurs reprises, durant leur séjour en Haïti, le **chef de la mission d'observation électorale conjointe (MOEC) de l'OEA et de la CARICOM**, Monsieur Colin Granderson. Coordonnant l'observation internationale, Monsieur Granderson a organisé deux réunions avec les principales missions électorales internationales déployées en Haïti.

Après avoir présenté en détail le mandat de la **MOEC, Colin Granderson** a abordé au cours de la réunion - en deux temps - du **25 novembre**, la question de l'examen des candidatures à la présidentielle par le CEP, regrettant que les raisons ayant prévalu au rejet de certaines candidatures n'aient pas été explicitées lors de la publication de la liste des candidats. Le diplomate trinidadien a insisté sur les sujets de préoccupations à la veille des scrutins du premier tour : le retard pris dans la distribution des cartes nationales d'identification, pointant du doigt les défaillances de l'ONI ; les difficultés de mise à jour des listes électorales et la perte de crédibilité du CEP lors de cette opération ; le recrutement chaotique et la formation retardée du personnel électoral. Enfin, le chef de la MOEC a indiqué qu'il redoutait des risques de violences électorales la veille du scrutin et a souligné que la période –longue- entre le vote et la publication des résultats définitifs prévue le 20 décembre serait propice à l'agitprop.

La réunion du **30 novembre** a été l'occasion pour Colin Granderson de souligner les insuffisances du CEP dans la gestion des événements ayant émaillé le vote du 28 novembre. Les irrégularités et faiblesses constatées le jour du scrutin ont un peu plus entamé la crédibilité du CEP auprès des acteurs politiques. Néanmoins, le chef de la MOEC a très clairement indiqué que, malgré ces difficultés, les irrégularités n'étaient pas d'une amplitude ni d'une magnitude justifiant l'invalidation du processus. Il a enfin qualifié le geste des 12 candidats ayant réclamé l'annulation du vote en cours de scrutin de regrettable, rappelant qu'ils auraient pu se prévaloir des recours contentieux pour contester le

¹⁶ Comme l'autorisation de voter donnée aux électeurs qui ne trouvaient pas leur nom sur liste à l'intérieur des Bureaux de vote, ou encore l'interdiction faite à certains observateurs d'assister au dépouillement.

¹⁷ Les textes haïtiens prévoient un Conseil national de télécommunication mais celui-ci n'assume aucune fonction réelle.

déroulement du scrutin.

À la **veille du second tour**, le chef de la MOEC a souligné que le fait que seul 4 des 8 conseillers électoraux aient signé le procès-verbal portant résultats définitifs du premier tour pourrait servir de base légale à des contestations sérieuses contre l'ensemble du processus à son issue. Il a relevé que certains des conseillers du CEP s'étaient trop impliqués dans certaines étapes du processus, parfois de manière non réglementaire. Au regard de ces dysfonctionnements et des faiblesses systémiques du processus électoral haïtien, Colin Granderson s'est prononcé pour la transformation du CEP en Conseil Electoral Permanent ainsi qu'à un changement de la Loi électorale, en particulier quant au rôle des partis politiques dans la sélection des officiers électoraux.

Lors de la réunion de débriefing du **22 mars**, avec l'ensemble des missions électorales internationales, Colin Granderson, avec les autres chefs de mission, a souligné que le déroulement des opérations s'étaient significativement amélioré par rapport au premier tour, malgré les problèmes de livraison du matériel électoral qui ont touché près de 70 Centres de vote dans le département de l'Ouest. Cependant, le chef de la MOEC a relevé que les retards dans la publication des listes de membres des bureaux de vote ont eu des impacts sérieux sur le déroulement et la qualité des formations prodiguées. Il a enfin réitéré les dysfonctionnements liés à l'ingérence de certains conseillers du CEP et des partis politiques dans le processus technique de préparation des élections.

Au cours de ces rencontres présidées par le chef de la MOEC, la délégation de la Francophonie a également eu la possibilité d'échanger avec les autres missions internationales, et en particulier avec la **Mission d'expertise électorale de l'Union européenne (MEEUE)**, dirigée par Madame Marie-Violette César, dont les préoccupations rejoignaient celles de l'OEA/CARICOM. A l'issue du second tour, Madame César a relevé des dysfonctionnements - notamment techniques - qui, malgré les améliorations certaines apportées entre les deux tours, ont obéré la qualité et la fiabilité du processus¹⁸.

Au cours d'un long entretien organisé le 25 novembre, le **Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies en Haïti et chef de la MINUSTAH**, Monsieur Edmond Mulet, accompagné du chef de la section électorale, Monsieur Mathieu Bouah Bile, a insisté sur l'importance de la tenue de ces scrutins à cette date afin que le pays puisse se doter d'institutions légitimes pour mener à bien les efforts de reconstruction. Le chef de la section électorale a quant à lui détaillé le dispositif mis en place par la MINUSTAH dans le cadre de ces élections.

Rencontré une seconde fois le **18 mars**, Monsieur Edmond Mulet a insisté sur l'intervention de la communauté internationale en général et de la MINUSTAH pour qu'il y ait un second tour qui respecte le vote populaire, l'Etat de droit et la démocratie. Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies a rappelé que pour la première fois depuis 1987, le vainqueur de l'élection présidentielle serait élu avec plus de 50% des voix, ce qui devrait certes permettre d'asseoir sa légitimité, mais dans un contexte politique où il sera contraint de composer avec une majorité parlementaire qui ne lui sera a priori pas favorable. Cette nouvelle situation devrait obliger selon lui à davantage de transparence dans les négociations politiques.

La mission a également rencontré l'**Ambassadeur du Canada en Haïti**, Monsieur Henri-Paul Normandin et l'**Ambassadeur de France en Haïti**, Monsieur Didier Le Bret. Tout

¹⁸ Parmi ces insuffisances, le chef de la MEEUE a souligné : le nombre important de personnes présentes dans les Centres de vote sans pour autant y être autorisées ; le comportement partisan de certains observateurs nationaux ; le secret du vote qui n'était pas assuré ; la faible présence des orienteurs ; l'absence d'amélioration des formations dispensées aux officiers électoraux ; etc.

comme son homologue canadien, l'Ambassadeur de France a également insisté sur le momentum de ces élections, qui doivent permettre non seulement de renouveler des institutions efficaces et dédiées à la reconstruction mais également démontrer à l'ensemble de la communauté internationale la volonté du pays à prendre en charge les enjeux de son développement. Rencontrés par la **seconde mission d'information et de contacts** de la Francophonie, les ambassadeurs de France et du Canada ont tous deux souligné que l'intervention de la communauté internationale après la publication du premier tour a permis de sauver le processus électoral et de faire respecter l'Etat de droit dans le pays. L'ambassadeur de France a enfin insisté sur les deux grands débats qui devraient occuper le devant de la scène politique dans les mois à venir, la constitution d'une deuxième force de sécurité, aux côtés de la PNH, et la modernisation des modes de gouvernance institutionnelle et économique.

Les membres de la délégation ont par ailleurs eu de nombreux contacts de travail avec les autres représentants de la communauté internationale (USAid, Japon, Brésil, Espagne, OEA, CARICOM, Etats-Unis d'Amérique, etc.) à l'occasion de réunions de coordination et de compte-rendu organisées sous l'égide de la MINUSTAH et de la mission conjointe de l'OEA/CARICOM¹⁹.

3 Le suivi des opérations électorales²⁰

Le 28 novembre

Quatre équipes de deux personnes ont été constituées dans le cadre du plan de déploiement mis en place le 28 novembre dans la région métropolitaine de Port-au-Prince. Certaines des équipes ont assisté au point presse de la MINUSTAH, à la réunion du Joint Electoral Support Center, ainsi qu'à la conférence de presse organisée par les 12 appelant à l'annulation des élections en milieu de journée. Le Chef de la délégation a accompagné le RSSG Mulet lors de son déplacement à Léogane. Compte tenu de la tournure des événements le jour du vote et de l'apparition d'un risque sécuritaire important, le programme initial n'a pu être suivi dans son intégralité.

Le 20 mars

Trois équipes de deux personnes ont visité une cinquantaine de centres de vote au total, toujours dans la région du Grand Port-au-Prince (Port-au-Prince, Delmas, Pétion-ville, Tabarre, Kenscoff, Fermathe, Croix des Bouquets). Elles ont également observé les opérations de dépouillement.

¹⁹ Réunions du Joint Electoral Support Center (JESC) et réunions des chefs des délégations d'observation internationale.

²⁰ Voir les programmes détaillés de déploiement en annexe.

1 Les constats de la mission après le premier tour

1.1 La préparation des élections

1.1.1 La liste électorale

Le Registre électoral a été clos le mardi 28 septembre 2010. Seules les personnes enregistrées avant cette date étaient habilitées à voter pour les scrutins du 28 novembre 2010 et ceux du second tour. 300 000 personnes, inscrites avant cette date, devaient recevoir leur carte d'identification nationale. 170.000 n'avaient pu être récupérées au 25 novembre.

Les données constituant le registre électoral préparé par l'ONI a été remis au CEP le 19 octobre. Il n'a cependant pas été pleinement actualisé : en effet, en l'absence d'archives d'état civil utilisables et de jugements fournis par les tribunaux, les informations relatives au décès des personnes et aux privations, temporaire ou permanente, des droits civils et politiques n'ont pu être prises en compte pour apurer le registre tenu par l'ONI. L'OEA estime à 432.347 le nombre de personnes décédées, soit environ 9 % de la LEG²¹. L'impact sur le calcul du taux de participation ne devrait pas être neutre.

1.1.2 La désignation et la formation des officiers électoraux

Quelques jours avant les scrutins du 28 novembre, une opération de remplacement de superviseurs de centres de vote et de membres de bureaux de vote déjà désignés a été engagée par le CEP, essentiellement dans le département du Sud Est, suscitant une grande incompréhension et de nombreuses questions.

L'organisation de la formation de près de 6000 agents électoraux nationaux a subi d'importants retards sur le calendrier prévu et n'ont pas été conduites de manière aussi approfondie qu'espéré.

1.1.3 La campagne électorale

La campagne électorale officielle du premier tour a débuté le 27 septembre 2010 (en avance d'un mois par rapport au calendrier électoral initial) et s'est achevée le 26 novembre 2010. L'émergence de l'épidémie de choléra à partir du 20 octobre a non seulement occupé une grande partie des discours politiques à partir du mois d'octobre, mais a aussi conduit de nombreux candidats à limiter, voire annuler les rassemblements publics, susceptibles de favoriser la propagation de l'épidémie.

1.1.4 Les discours politiques

A l'occasion des rencontres avec certains des candidats à l'élection présidentielle et avec des représentants des médias ainsi qu'à la lecture de la couverture médiatique de la campagne les jours précédant le vote du 28 novembre, la mission a constaté le manque de profondeur des discours politiques. L'essentiel des prises de positions adoptées par les candidats a porté sur l'organisation et la légitimité du processus électoral.

1.1.5 L'égal accès des candidats aux médias

L'accès aux médias, encadré par les articles 114 et 115 de la Loi électorale²², n'a pas été l'objet de critiques majeures lors de la campagne du premier tour. L'essentiel de la

²¹ En référence à la LEG publiée le 23 mars par le CEP. Voir infra.

²² L'article 114 prévoit que « Durant la campagne électorale, les médias d'Etat, radio et télévision, doivent accorder un traitement équitable à l'ensemble des candidats en leur concédant un nombre équivalent d'heures d'antenne. Les médias privés ne doivent pas pratiquer de tarif discriminatoire ». L'article 115 rappelle que « les candidats peuvent utiliser tout moyen de communication collective pour exposer leur programme ».

campagne électorale a été couverte - et très suivie - par le biais des médias radiophoniques (près de 300 stations de radio) et de la presse écrite, principaux vecteurs d'information en Haïti, loin devant la télévision.

1.1.6 Les moyens des candidats à l'élection présidentielle

Conformément à l'article 125 de la Loi électorale, l'État accorde aux partis politiques et aux groupements politiques une subvention pour les aider à mener leur campagne électorale. Le montant octroyé dans ce cadre était de 50.000 USD pour chaque candidat ou parti agréé à participer à l'élection présidentielle du 28 novembre 2010. Le financement privé des campagnes électorales est encadré par la Loi électorale. Ces dispositions n'ont cependant pas empêché de grandes disparités entre les budgets des candidats, particulièrement entre les candidats à l'élection présidentielle. Jude Célestin a ainsi pu bénéficier d'un budget alimenté par des financeurs privés de plusieurs millions USD, bien supérieur à celui de ses principaux concurrents²³.

1.1.7 La sécurisation du processus et les manifestations de violences électorales

La campagne électorale du premier tour s'est déroulée dans un climat tendu, émaillé d'affrontements entre partisans, d'agressions de candidats et d'attaques contre des responsables politiques dans l'ensemble du pays. La MINUSTAH, en charge d'accompagner les autorités haïtiennes – et plus particulièrement la Police nationale haïtienne (PNH) - pour la sécurisation du processus, a été la cible de manifestations pendant la campagne, notamment au Cap-Haïtien, à Mirebalais, à Truitier et à Port-au-Prince.

1.2 Le déroulement des opérations de vote

De manière générale, selon les observations de la mission, le vote s'est déroulé dans un calme précaire. Quelques centres de vote ont même subi un certain désordre. Le scrutin a connu un rebondissement, lorsque 12, puis 14 des 17 candidats à l'élection présidentielle ont appelé, vers 13h, à son annulation, encourageant ainsi des comportements violents et conduisant, en certains bureaux, à l'interruption du vote.

1.2.1 L'affichage des listes électorales et l'identification des bureaux de vote

Les carences des listes électorales : Malgré les efforts que le CEP a dit avoir fourni concernant l'établissement des listes électorales, la mission a constaté qu'un nombre conséquent d'électeurs n'a pas eu la possibilité de voter²⁴

Une signalisation insuffisante des bureaux de vote : les numéros communiqués par le CEP pour l'identification des centres de vote n'étaient pas toujours corrects. Par ailleurs, la présence des centres de vote n'étant pas toujours clairement signalée.

²³ Cette écart de moyens a notamment été relevée par la MOEC OEA/CARICOM dans son Communiqué n°10, publié le 29 novembre 2010 : « La MOEC a noté et commenté publiquement sur la disparité énorme entre les ressources dont dispose le parti au pouvoir et celles dont disposent le reste des candidats ». Communiqué en annexe.

²⁴ Les listes électorales n'ont pas toujours été affichées à l'extérieur des centres de vote. Certaines listes affichées ne correspondaient parfois même pas à celles dont disposaient les membres des bureaux de vote. Plusieurs électeurs, cartes d'identification en main, n'ont pu voter car ils n'ont pas pu trouver ni leur bureau de vote ni leur nom sur les listes affichées dans les centres où ils se sont présentés. Les cartes d'identification nationale, indispensable pour pouvoir voter, n'ont pas pu être toutes distribuées par l'ONI avant le scrutin du 28 novembre.

Enfin, les centres d'appels mis en place quelques jours avant le scrutin par le CEP afin d'aider les électeurs à trouver leur centre de vote ont très rapidement été saturés par un nombre important de demandes.

1.2.2 L'organisation matérielle du scrutin

Le Conseil électoral provisoire avait prévu l'installation de 11.181 bureaux de vote et de 1491 centres de vote. Ils devaient ouvrir à six heures du matin et fermer à quatre heures de l'après-midi. L'organisation matérielle et logistique des scrutins du 28 novembre a fait apparaître des carences et des lacunes dans la préparation des élections.

L'inadéquation de certains lieux de vote : en raison des dégâts provoqués par le séisme du 12 janvier 2010, l'organisation électorale a été privée de nombreux lieux de vote. Plusieurs centres de vote ont été installés dans des lieux inadéquats et exigus. Les aménagements nécessaires n'ont pas été faits, ne permettant ni le contrôle de l'espace et la circulation optimisée des électeurs, ni une activité disciplinée des membres des bureaux de vote et des mandataires.

Une livraison et un déploiement du matériel électoral parfois retardés : les retards dans l'aménagement des lieux de vote se sont répercutés sur la réception tardive du matériel.

Non-respect de l'heure d'ouverture des bureaux : un nombre non négligeable de bureaux de vote n'ont pas ouvert à l'heure prévue (6h00) le jour du scrutin.

L'absence de dispositions logistiques efficaces pour le secret du vote : la mission a observé une quasi-absence de secret du vote dans la plupart des bureaux visités. Les isolements utilisés étaient sommaires, constitués de cartons qui, placés sur des bancs et des tables, n'assuraient pas complètement le secret du vote.

1.2.3 Le personnel électoral et les mandataires

Des agents électoraux et des superviseurs insuffisamment préparés et formés : Souvent très jeunes, les membres des bureaux et les superviseurs se sont efforcés de bien accomplir leurs tâches. Toutefois, le personnel électoral a montré les faiblesses suivantes : application incorrecte des procédures de vote, avec quelques cas de vote répétés par certains électeurs avec la complicité d'agents électoraux non identifiés; des superviseurs incapables d'imprimer la discipline dans les bureaux de vote ; le comportement non professionnel de certains superviseurs qui ont dévoilé leur appartenance politique et ont essayé d'influencer les électeurs. Certains mandataires ont été par ailleurs impliqués dans la vérification des matériels reçus et le comptage des bulletins de vote. Dans d'autres bureaux, les membres ont procédé à la vérification des matériels reçus et au comptage des bulletins, en l'absence des mandataires et des observateurs.

Le rôle et l'attitude contestable de certains mandataires : Avec 66 partis politiques engagés dans le premier tour de ces élections, le CEP devait prévenir le problème du nombre élevé de mandataires et avait à cet effet décidé la mise en place de leurs rotations²⁵. Tous les mandataires pouvaient cependant assister, ensemble, à l'opération de dépouillement. Cette décision du CEP, jugée tardive et communiquée maladroitement, a créé des tensions et des suspicions de fraudes. Les agissements de certains d'entre eux ont montré qu'ils avaient été mal préparés à l'exercice de leurs fonctions et ont parfois entravé la sérénité du vote.

²⁵ Ils ne pouvaient être plus de cinq simultanément dans le bureau de vote.

1.2.4 La sécurisation du vote et le comportement des électeurs

Des mesures de sécurisation insuffisantes : les autorités haïtiennes ont pris diverses dispositions pour la sécurisation le jour du scrutin²⁶. Malgré ces mesures, la sécurité n'a pas été garantie dans tous les lieux de vote. Des actes délibérés de violence et d'intimidation pour empêcher les électeurs de se rendre dans les bureaux de vote ont été rapportés.

Les agents de la PNH, en nombre insuffisant, n'ont pu intervenir partout où cela était nécessaire. Plusieurs membres de la PNH se seraient par ailleurs livrés à des actes de propagande en faveur de leur candidat et ont réclamé que leur soient remis, après le dépouillement, les procès-verbaux.

Actes de violences : Des manifestations de violence le jour du scrutin ont été constatées – et circonscrites - essentiellement dans les régions de l'Artibonite, du Centre et de l'Ouest. La MINUSTAH, n'a rapporté, avec la PNH, que des incidents mineurs. Les violences électorales du 28 novembre, tant en nombre qu'en intensité, sont en baisse sensible comparativement aux élections présidentielle et parlementaires de 2006. Selon les chiffres présentés par la MINUSTAH le 3 décembre, la part total des centres de vote ayant été affectés par des incidents²⁷ au cours du scrutin du 28 novembre serait de 5,87%, représentant 7,24% du corps électoral²⁸.

L'impact de l'appel de 12 candidats à la présidence pour l'annulation des élections

Le jour du vote, au cours d'une conférence de presse, quatorze candidats ont demandé l'annulation du scrutin en invoquant des fraudes massives, qui auraient été perpétrées par le parti au pouvoir, avec l'aval des autorités haïtiennes. Cette déclaration a créé une grande confusion et un bref chaos dans plusieurs lieux de vote à travers le pays.

Le CEP a réagi en déclarant que le processus électoral se poursuivait ; il a continué de fait jusqu'à terme dans tous les départements.

1.2.5 L'observation électorale

Le CEP a accrédité des observateurs internationaux et nationaux en vue d'observer le processus électoral et le déroulement du scrutin, à Port-au-Prince et à l'intérieur du pays.

L'observation nationale

L'observation nationale était assurée par le Centre national d'observation électorale (CNO), avec notamment le Réseau national de défense des droits de l'Homme (RNDDH), sur financement de l'Union européenne, du Canada et de USAid. 5 525 observateurs du CNO et de ses partenaires ont été mobilisés dans des bureaux de vote répartis à travers les 10 départements haïtiens le 28 novembre.

Des rapports préalables aux scrutins publiés par ces deux structures²⁹ ont fait état de nombreuses inquiétudes quant aux risques d'irrégularités et aux insuffisances de la préparation et l'organisation du scrutin, largement imputées aux institutions en charge du processus (CEP et ONI). Le rapport préliminaire publié par le CNO, le 30 novembre, recense

²⁶ Interdiction de la vente de gazoline dans des récipients et de la vente des boissons alcoolisées ; suspension de l'autorisation de port d'armes sauf aux policiers en uniforme ; fermeture de la frontière haïtiano-dominicaine le jour du scrutin ; restriction de la circulation des motocyclettes.

²⁷ Destruction de matériel et incidents importants sur le lieu de vote ayant empêché le vote (fermeture intempestive des centres de vote notamment)

²⁸ Présentation du Joint Electoral Support Center le 3 décembre 2010 – 88 Centres de votes affectés et 301,439 électeurs concernés

²⁹ Voir en particulier le rapport de présentation des observations préliminaires du RNDDH et du CNO sur le processus électoral, publié le 27 septembre 2010.

les irrégularités et fraudes constatées par les observateurs nationaux. Un rapport publié le 3 décembre par le RNDDH³⁰ établi un bilan très critique du scrutin du 28 novembre, insistant sur l'importance des irrégularités constatées et, selon les auteurs, sur leur caractère prémédité par les pouvoirs publics.

L'observation internationale

La principale mission internationale présente était la mission conjointe d'observation électorale OEA/CARICOM, forte de 120 observateurs de court et moyen termes, déployés sur l'ensemble du territoire. Un *'quick count'* était organisé dans plusieurs dizaines de centres de vote permettant ainsi à la MOEC d'avoir une première estimation de la participation et des résultats à l'issue du scrutin. Les éléments ainsi récoltés avaient une destination strictement interne à la mission. La MOEC OEA/CARICOM, qui avait le plus grand nombre d'observateurs déployés, a conclu que les irrégularités observées à travers le pays ne pouvaient conduire à l'invalidation du tour de scrutin³¹.

D'autres partenaires internationaux ont déployé des missions électorales à l'occasion de ces scrutins³².

1.2.6 Le dépouillement

En raison des conditions sécuritaires particulièrement tendues en fin de journée, les membres de la mission francophone n'ont pas pu assister au dépouillement des votes dans la soirée du 28 novembre. Selon les rapports des autres missions électorales, notamment celle conjointe de l'OEA et de la CARICOM, le dépouillement des résultats ne semble pas avoir été marqué par des incidents majeurs.

La Loi électorale prévoit que chacun des représentants des deux candidats arrivés en tête dans un bureau de vote – et pour chacun des scrutins - reçoit, par le Président du bureau, un exemplaire du procès-verbal.

1.3 Les opérations post électorales

1.3.1 La tabulation des votes

Le traitement des procès-verbaux a fait l'objet d'efforts particuliers de la part des autorités : des sessions de présentation du fonctionnement du Centre de Tabulation de vote ont été organisées à l'attention des médias, des partis politiques et des observateurs nationaux et internationaux. Si les représentants des missions électorales internationales ont répondu en nombre à ces invitations, ni les médias, ni les représentants des candidats et des partis politiques concourant aux scrutins du 28 novembre n'ont souhaité y assister.

La transmission des procès-verbaux, dont la logistique et la sécurisation étaient assurées par la MINUSTAH, a débuté dès le 28 novembre au soir et s'est achevée le 1^{er} décembre. La vérification des procès-verbaux s'est effectuée en plusieurs temps : inventaire physique; contrôle visuel; deux saisies manuelles par deux équipes totalement indépendantes ; contrôle qualité ; archivage. Les PV frauduleux étaient placés en quarantaine à l'issue du

³⁰ Intégralité du rapport consultable à l'adresse : http://www.rnddh.org/article.php3?id_article=467

³¹ Cf. Communiqué de presse N° 10 MOEC OEA/CARICOM en annexe. « *En tenant compte de ses observations dans les onze départements électoraux, la Mission Conjointe ne pense pas que ces irrégularités, aussi sérieuses qu'elles soient, invalident nécessairement le processus* ».

³² une mission d'expertise électorale de la Commission européenne ; une mission de l'USAid comprenant une quarantaine d'observateurs (une importante délégation du Congrès américain était également présente la journée du 28 novembre) ; l'ambassade canadienne, mais aussi les ambassades brésilienne, chilienne, argentine et espagnole ont envoyé nombre de leurs personnels observer le scrutin dans plusieurs régions du pays ; le Japon a dépêché cinq diplomates du Ministère des affaires étrangères ; une délégation du National Democratic Institute (NDI) était également déployée pour l'observation du vote.

processus de contrôle et transmis à une unité de contrôle légal, composée de juristes, pour être traités. Aucun résultat partiel ne peut être transmis ou rendu public ; les résultats traités par le CTV dans leur intégralité – ainsi que les PV – sont transmis au Directeur général du CEP qui les remet au Président du Conseil, afin que le CEP procède à l'annonce des résultats provisoires.

Les membres de la mission se sont rendus régulièrement et de manière prolongée au CTV pour observer le bon déroulement des opérations.

1.3.2 L'annonce des résultats provisoires

C'est dans un contexte toujours tendu que les résultats provisoires ont été proclamés. De nombreuses manifestations ont été organisées par les partisans des candidats demandant l'annulation du scrutin, à l'exception notable de deux candidats. En effet, à la suite de la transmission des premiers procès-verbaux qui les plaçaient en tête du scrutin, Mirlande Manigat et Michel Martelly, qui avaient appelé avec les Groupe des 12 (G-12 ou encore le groupe du Karibe) à l'annulation du scrutin le 28 novembre, sont revenus sur leur position et ont accepté la poursuite du processus avant que les résultats provisoires ne soient publiés. Face à la persistance de ces manifestations, le CEP a publié un communiqué le 2 décembre appelant la population et les candidats et partis au calme.

Les résultats provisoires du premier tour des élections présidentielle, législatives et sénatoriales ont été annoncés le 7 décembre par le CEP :

Mirlande Manigat	31,37% des suffrages exprimés (336,878 voix)
Jude Célestin	22,48% des suffrages exprimés (241,462 voix)
Michel Martelly	21,84% des suffrages exprimés (234,617 voix)
Jean-Henry Céant	8,18% des suffrages exprimés (87,834 voix)
Jacques Edouard Alexis	3,07% des suffrages exprimés (32,932 voix)
Charles Henry Baker	2,38% des suffrages exprimés (25,512 voix)
Etc.	

Il semblerait que, selon les résultats - non compilés - publiés par le CEP, le parti INITE, seule formation à présenter des candidats dans toutes les circonscriptions et pour tous les scrutins, arrive confortablement en tête des scrutins législatif et sénatorial. Ce qui n'est pas sans importance politique, le Premier ministre étant désigné par le Parlement.

La présentation des résultats de l'élection présidentielle par le CEP, et les chiffres 'en décalage' par rapport aux dernières tendances et observations faites, ont placé au second plan les résultats du premier tour des scrutins législatif et sénatorial.

La publication de ces résultats provisoires plaçant Jude Célestin, le candidat du parti du Président sortant devant l'un des candidats pourtant donné favori, Michel Martelly – avec moins de 7 000 voix d'écart - a immédiatement suscité de très fortes tensions. Ces annonces ont été suivies de nombreuses manifestations de violences de la part des partisans de Michel Martelly en premier lieu, mais aussi de certains autres candidats qui avaient lancé l'appel du Karibe le 28 novembre

De son côté, la communauté internationale a fait part de son étonnement, voire de son inquiétude, devant ces résultats, et a invité les candidats à recourir aux seules voies légales pour contester ces résultats³³. Les représentants de la communauté internationale ont unanimement appelé au calme.

³³ Cf. Communiqué N° 12 de la MOEC OEA/CARICOM publié le 8 décembre 2010 explique que « *Les résultats publiés par le Conseil Electoral Provisoire (CEP) [...] sont préliminaires et de ce fait ne constituent pas le dernier mot sur les résultats du premier tour des élections présidentielles et législatives* » et appelle le « *CEP à garantir* »

1.3.3 La participation des citoyens

Le taux de participation pour le premier tour annoncé par le CEP s'élève à seulement 22,87% des électeurs inscrits. Pour mémoire, la LEG n'a pas été totalement mise à jour avant le scrutin. En particulier, elle ne prend pas en compte les décès liés au séisme du 12 janvier 2010 (au moins 230.000 morts). La base de calcul du taux de participation est donc faussée.

1.3.4 La mission d'expertise de l'OEA sur la tabulation des votes

Au regard de la décrédibilisation accrue du CEP, plusieurs dispositifs de vérification et de recomptage des votes impliquant des représentants de la communauté internationale ont été proposés. Finalement, à la demande du Président de la République, une mission d'expertise électorale de l'OEA a été mise sur pied. Déployée de fin décembre aux premiers jours de janvier 2011, elle avait pour mission de procéder à la vérification et l'évaluation des pratiques et des procédures utilisées par le CTV pour la tabulation des résultats préliminaires. La question posée par la mission d'experts était de savoir si les irrégularités du 28 novembre ont eu un impact sur les résultats de l'élection. La mission a procédé à une analyse statistique approfondie permettant la vérification des procès-verbaux menée par 9 experts, appuyés par la mission d'observation conjointe OEA/CARICOM, au regard des critères de validité établis par la Loi électorale³⁴. Selon les vérifications opérées par la mission, 234 PV ne répondent pas aux critères de validité énoncés par la Loi électorale.

La **recommandation principale** de la mission consiste à demander l'exclusion de la tabulation de ces PV identifiés comme irréguliers, et par conséquent, la révision des résultats préliminaires et du classement du deuxième et du troisième candidat inversé³⁵.

La mission conclut également que la plupart des irrégularités et des cas de fraude ont été commis au niveau des bureaux de votes, et non lors de la tabulation des votes. Pour répondre à ces défaillances, la mission de l'OEA a soumis une série de **recommandations plus techniques** visant à améliorer le processus de votation et de tabulation avant le second tour³⁶.

Finalement remis au Président de la République, le 17 janvier, le rapport de la mission d'expertise – dont certaines conclusions avaient été diffusées au préalable - a été unanimement soutenu par les représentants de la communauté internationale³⁷ qui ont

que ces contestations soient traitées avec la rigueur, la transparence et l'équité qu'elles méritent dans une ambiance électorale difficile où les suspicions abondent ».

Plus explicite encore, la Déclaration de l'Ambassade des Etats-Unis en Haïti qui indique que « *comme d'autres, le gouvernement des Etats-Unis est préoccupé par la publication des résultats préliminaires des élections nationales du 28 novembre par le Conseil Electoral Provisoire (CEP), qui ne correspondent pas avec les résultats publiés par le Conseil National d'Observation Electorale (CNO) (...)* ». Les Etats-Unis appellent « *le gouvernement d'Haïti, le CEP, et toutes les forces politiques d'assurer que la volonté du peuple soit entièrement reflétée dans les résultats de ces élections* ».

³⁴ Au total, 919 PV ont été examinés. Ce chiffre représente 192 063 votes, soit 16,9% du total des votes traités par le CTV à l'issue du premier tour.

³⁵ Jude Célestin obtiendrait alors 21,9% des voix (contre 22,48% selon les résultats provisoires publiés) et Michel Martelly 22,2% (contre 21,84%). L'écart entre les deux candidats serait alors de seulement 0,3% (soit 3225 voix).

³⁶ Notamment : le renforcement de la formation des membres des bureaux de vote ; l'établissement d'un processus de vérification plus transparent et cohérent au CTV ; le remplacement des membres des bureaux de vote et des superviseurs des centres de vote où des irrégularités ont été enregistrées.

³⁷ Voir notamment le communiqué du Secrétaire général de la Francophonie en annexe.

appelé les autorités haïtiennes à prendre en compte ces recommandations. Par un communiqué publié le 18 janvier, le Président du CEP prend acte du rapport de la mission et indique son intention de prendre en considération les recommandations d'ordre technique.

1.3.5 La gestion du contentieux

Compte tenu des retards de l'affichage des résultats préliminaires, à partir duquel devait débiter la période de recours légal de contestation, l'ensemble du chronogramme a été décalé. Les recours n'ont pu être déposés qu'à partir du lundi 13 et jusqu'au 15 décembre compris.

L'essentiel des contestations a été produit par des candidats aux élections sénatoriales et législatives.

Le traitement du contentieux pour l'élection présidentielle a été suspendu à la publication du rapport de la mission d'expertise internationale sur la tabulation des votes³⁸.

Une mission d'expertise juridique de l'OEA a été mise sur pied, à la demande des autorités haïtiennes, chargée d'assister aux auditions du Bureau de Contentieux Électoral National portant sur l'élection présidentielle, faire les observations et recommandations appropriées ainsi que de fournir au CEP une assistance technique juridique pour la phase contentieuse du processus électoral.

Des trois recours déposés par des candidats à la présidentielle³⁹, seule celui de Monsieur Martelly, demandant à ce que soient prises en compte les conclusions de la mission d'expertise sur la tabulation des votes (en particulier la recommandation principale) a été reconnue retenue⁴⁰.

1.3.6 La publication des résultats définitifs

Le 2 février 2011, le porte-parole du CEP a rendu public les résultats définitifs du premier tour, en ne mentionnant que ceux de l'élection présidentielle. Mirlande Manigat est donnée en tête du scrutin devant Michel Martelly, tous deux qualifiés pour participer au second tour, sans que l'on ne connaisse leurs scores respectifs. Ces derniers ne sont pas davantage consultables sur les procès-verbaux publiés par le CEP⁴¹. Les résultats définitifs des élections sénatoriales et législatives, publiés également le 2 février par le CEP, ne sont pas non plus précisés par des chiffres, que ce soit le nombre ou le pourcentage de voix obtenu par les candidats qualifiés, malgré les demandes des partenaires internationaux, et notamment de la MOEC. L'ensemble des résultats ne figure donc que sous forme de classement (1^{er}, 2^{ème}, etc.).

Charles Henri Baker et Jean Henry Céant, ont porté plainte à l'encontre du porte-parole du CEP en invoquant l'illégalité du document proclamant les résultats en raison de l'absence d'une contre signature du CEP. Par ailleurs, il est avéré que seuls 4 des 8 conseillers du CEP ont paraphé le procès-verbal des résultats définitifs, ce qui pose question quant à la légalité dudit document.

³⁸ Le 19 décembre, par un communiqué de presse, le CEP a sursoit à la proclamation des résultats définitifs.

³⁹ Jude Célestin et Charles Henry Baker sont les deux autres candidats à avoir usé du recours contentieux.

⁴⁰ Dans une décision rendue publique le 2 février (en même temps que les résultats définitifs étaient publiés) le BCEN « ordonne le CEP de modifier le classement déjà publié en organisant un second tour entre les candidats Mirlande Hyppolite Manigat et Joseph Michel Martelly ».

⁴¹ Voir en annexe le document publié par le CEP.

Réactions à la publication des résultats définitifs du premier tour

Les principaux partenaires internationaux impliqués en Haïti se sont félicités de la publication des résultats définitifs.

Le 4 février, Jude Célestin a publié une longue déclaration dans laquelle il accuse les autorités haïtiennes d'avoir cédé aux pressions de la communauté internationale⁴² et met en cause l'indépendance et la fiabilité tant de la MINUSTAH, de l'OEA et de ses experts, que du CEP et de son parti INITE.

Enfin, il faut rappeler que c'est durant cette période que l'ancien Président et dictateur Jean-Claude Duvalier a décidé de quitter son exil français et de revenir en Haïti, laissant planer de nombreuses suspicions et rumeurs quant aux raisons ayant motivé ce choix⁴³.

2 Les constats de la mission après le second tour

2.1 La préparation des élections

L'essentiel des recommandations techniques formulées par les missions électorales (dont celles de la mission d'information et de contacts de la Francophonie⁴⁴) et les deux missions d'expertise de l'OEA ont été retenues par le CEP. Bien que ces ajustements soient intervenues tardivement dans le processus et ne constituent que des améliorations ponctuelles, ils ont néanmoins permis que le second tour se déroule dans des conditions bien meilleures que le 28 novembre. D'autant plus que le contexte général avait évolué : on était moins obsédé par le climat de « fraudes massives » qui a entouré le premier tour, on parlait beaucoup moins du séisme et l'épidémie de choléra ne faisait plus la une des journaux. Le niveau de tension avait baissé d'un cran ou deux.

2.1.1 La liste électorale

Le CEP et l'ONI, ayant suivi les recommandations des missions d'observation et d'expertise, ont décidé de vérifier leurs bases de données respectives dans l'entre-deux tour en les croisant. Des différences entre la Liste électorale générale, détenue par le CEP, et le registre de l'ONI ont été identifiées⁴⁵. Ces différences de quelques milliers de noms sont susceptibles d'avoir un impact tant politique que technique, tout au moins théorique, sur les résultats, notamment pour l'élection à la députation.

⁴² Notamment des Etats-Unis qui auraient, selon diverses sources, menacé certains responsables du parti INITE de bloquer leurs avoirs financiers américains et de suspendre la délivrance de visas. Le 26 février, le porte-parole de la plateforme INITE a annoncé le retrait de Jude Célestin. Aucune lettre officialisant cette décision signée du candidat d'INITE n'a été reçu par le CEP.

⁴³ Si des motivations financières sont sans doute à la base de cette décision (le déblocage de fonds bloqués en Suisse), les interprétations données à son geste dans cette période politique trouble ont beaucoup agité le pays.

⁴⁴ Au lendemain du scrutin du 28 novembre, la mission a repris contact pour un échange de vues avec le CEP sur les voies lui permettant de mieux aborder la situation présente et la préparation du second tour des élections. Les recommandations et propositions faites par la mission ont été prises en compte, et sont reflétées dans le communiqué publié par le CEP le 30 novembre – en annexe.

⁴⁵ Les chiffres disponibles pour la LEG sont incohérents : le 23 mars le CEP indiquait dans son communiqué n°90 (en annexe) que la liste arrêtée au 28 septembre 2010 était de 4.712.693, après avoir indiqué que l'opération de synchronisation avec l'ONI, conduite en janvier-février 2011, avait produit une liste consensuelle de 4.707.386 électeurs.

2.1.2 La désignation et la formation des officiers électoraux

Comme annoncé par le CEP, les membres des bureaux de votes où ont été produits les 1003 procès-verbaux irréguliers lors du premier tour ont été écartés. Néanmoins, la désignation des officiers électoraux, sélectionnés à partir de listes de noms soumis par les partis politiques, a de nouveau été sujet à débat. Certains conseillers du CEP sont intervenus directement dans ces procédures afin notamment de faire remplacer certains superviseurs, créant de nombreuses protestations.

Certains des agents de sécurité électorale (ASE), non reconduits pour le second tour, ont organisé des manifestations et ont perturbés les sessions de formation organisées pour les ASE recrutés pour le second tour.

De manière générale, les formations des officiers électoraux qui devaient être améliorées et renforcées, ont connu de nombreux reports (en raison notamment du retard dans la communication des listes de noms par les partis politiques). De ce fait, les sessions de formation n'ont pu être doublées, comme cela avait pourtant prévu par le CEP. Le contenu de ces formations n'a pas non plus été substantiellement modifié.

2.1.3 La mise en place d'orienteurs

Afin de pallier les difficultés liées à l'identification des bureaux de vote par les électeurs rencontrés lors du premier tour, près de 1900 orienteurs, chargés d'aider les électeurs à repérer leur nom sur les listes électorales et à les diriger vers le bon bureau de vote, ont été recrutés.

2.1.4 La campagne électorale

La campagne du second tour, du 17 février au 18 mars 2011, s'est elle aussi focalisée sur l'élection présidentielle, la couverture des élections parlementaires demeurant très faible.

Au regard du faible taux de participation du premier tour et des nombreuses difficultés rencontrées par les électeurs pour identifier leur bureau de vote, le CEP a sollicité l'International Foundation for Electoral Systems (IFES) pour mettre en place, à partir du 20 février, une nouvelle **campagne de sensibilisation** (« Comment et où voter »). 4 000 agents civiques ont ainsi été chargés de démarcher et d'informer, à leur domicile et dans les camps de déplacés, les potentiels électeurs. Des spots radio et télé ont largement été diffusés et une campagne d'affichage de grande ampleur a été déployée, informant des numéros des centres d'appels auprès desquels les électeurs pouvaient identifier leur bureau de vote sur communication de leur numéro de carte nationale d'identification. Plus d'un million de demandes par ces différents biais ont été recensés. A la veille du scrutin, il restait encore 90 000 cartes d'identification nationale qui n'avaient pas été retirées par les électeurs.

2.1.5 Les discours politiques

Le second tour a été marqué par une forte personnalisation de la campagne autour des deux candidats à la présidentielle, la dimension programmatique des discours, bien que davantage présente que lors du premier tour, s'est néanmoins avérée faible.

2.1.6 L'égal accès des candidats aux médias

Si le professionnalisme et la crédibilité des journalistes en général mériteraient d'être encore améliorés, le traitement de l'information est demeuré très libre tout au long de la campagne électorale. Il faut néanmoins relever l'approche partisane d'une part importante des médias haïtiens (presse écrite, télé, radio et pure player). L'absence d'autorité de régulation effective des médias a permis ce traitement différencié et pas toujours égalitaire entre les candidats⁴⁶. Enfin, un incident entre l'un des candidats à la présidentielle et un journaliste⁴⁷ a marqué la

⁴⁶ Voir sur ce point le compte-rendu de l'entretien de la mission avec Monsieur Claude Gilles.

⁴⁷ Michel Martelly a attaqué verbalement un journaliste d'Alterpresse lors du débat télévisé du 9 mars 2011 : interrogé sur sa capacité de gestion en référence à un dossier d'intérêt public concernant ses dettes envers les banques américaines et son aptitude à assumer ses responsabilités, Michel Martelly a eu des mots très durs

fin de campagne. Le débat télévisé entre les deux candidats à la présidentielle organisé 15 jours avant le scrutin était très convenu et n'a pas permis d'aborder l'ensemble des questions, notamment celles plus polémiques (financement des campagnes électorales, gestion de certains dossiers fiscaux, etc.).

2.1.7 La sécurisation du processus électoral

Le plan de sécurisation du second tour des élections a été amélioré grâce à une plus grande coordination entre la PNH et la MINUSTAH. Les dispositifs de police et de casques bleus ont été renforcés aux abords des Centres de vote qui avaient connu des difficultés et des troubles lors du premier tour.

Une procédure judiciaire à l'encontre d'individus ayant perturbé le déroulement du vote le 28 mars a été engagée par le CEP la veille du second tour.

Des incidents, isolés, mais certains d'une réelle gravité⁴⁸, ont été recensés au cours de la campagne du second tour. Ils ont été néanmoins moins nombreux que lors de la campagne du premier tour.

2.2 Le déroulement des opérations de vote

2.2.1 L'affichage des listes électorales et l'identification des bureaux de vote

Si de réels efforts ont été produits pour permettre une meilleure identification des bureaux de vote (orienteurs ; affichage systématique des listes ; mise en place de centres d'appels et campagne de sensibilisation et d'information), quelques problèmes ont cependant encore été relevés. Dans certains lieux de vote, les listes électorales n'étaient pas affichées à l'extérieur du centre de vote et des distorsions entre les listes affichées dans le centre de vote et celles des bureaux de vote ont été constatées. De même, la présence des orienteurs n'a pas été aussi efficace qu'espérée : souvent difficilement identifiables, ils étaient parfois même absents des centres de vote où ils avaient été affectés.

2.2.2 L'organisation matérielle du scrutin

Peu d'améliorations ont été apportées à l'aménagement des centres de votes, dont nombre se sont révélés très exigus et insuffisamment dotés en mobilier.

Le principal problème ayant affecté le déroulement du vote du 20 mars concerne les retards et erreurs de livraison du matériel électoral sensible dans 69 centres de vote, tous situés dans le département de l'Ouest, essentiellement dans l'agglomération de Port-au-Prince. Ces centres de vote n'ont pu ouvrir à l'heure officielle (06h00). La MINUSTAH est parvenue à compléter les kits électoraux défectueux et incomplets dans des délais relativement raisonnables (avant 10h30 pour la plupart). Les raisons de ces erreurs dans la livraison de ce matériel n'ont pas été clairement identifiées, laissant place à de nombreuses interprétations, dont certaines accusations de conspiration. Néanmoins, le déroulement a été relativement peu affecté par cet incident, la plupart des électeurs ayant patienté dans le calme. Le CEP a décidé de prolonger d'une heure l'ouverture des centres de vote dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince afin de compenser le retard à l'ouverture.

Enfin, comme lors du premier tour, les membres de la mission ont été frappés par l'absence de garantie du secret de vote. En raison de la piètre qualité et du format inadapté des isolements.

contre le journaliste, menaçant même de représailles de la rue. Par ailleurs, le directeur de Radio TV Caraïbes - réputée être favorable à Madame Manigat - a adressé lettre au chef de la Police nationale haïtienne pour dénoncer des menaces pesant sur sa radio et sa télévision, où n'étaient pas diffusés les spots de campagne du candidat Martelly.

⁴⁸ On retiendra notamment l'assassinat de trois colleurs d'affiches de Mirlande Manigat dix jours avant le second tour.

2.2.3 Le personnel électoral et les mandataires

Mieux préparés qu'au premier tour, les agents électoraux se sont révélés généralement professionnels et fiables. Grâce au port de tee-shirts de couleurs – ce qui n'était pas le cas lors du premier tour - sur lesquels étaient inscrits leur fonction, ils étaient facilement identifiables. Moins nombreux que lors du premier tour, les mandataires se sont montrés dans l'ensemble disciplinés. Il est néanmoins à regretter que de trop nombreuses personnes, autres que les électeurs, les officiers électoraux, les mandataires et les observateurs, étaient présentes dans les centres de vote, participant parfois à créer du désordre.

2.2.4 La sécurisation du vote et le comportement des électeurs

La présence renforcée et mieux ciblée des forces de police et de la MINUSTAH, ainsi que des agents de sécurité électorale (ASE) a permis de réduire considérablement les perturbations. Moins d'une cinquantaine d'actes de violence ou de perturbation ont été recensés le 20 mars.

2.2.5 L'observation électorale

L'observation nationale : 4 000 observateurs nationaux ont été déployés le 20 mars, en particulier dans les centres de vote où des difficultés avaient été décelées lors du premier tour. Le CEP a autorisé les observateurs nationaux à voter dans les centres de vote où ils ont été postés.

Le comportement de certains observateurs nationaux n'a pas pour autant été totalement satisfaisant, certains se comportant comme des mandataires (voire portaient des tee-shirts à l'effigie de leur candidat). La plupart de ceux-là ont été rattachés à des organisations qui avaient été nouvellement accréditées par le CEP pour participer au dispositif d'observation.

L'observation internationale : la MOEC OEA/CARCIOM a déployé 200 observateurs le jour du vote, dont 82 dans le département de l'Ouest. Un quick count a de nouveau été réalisé.

Les missions internationales présentes au premier tour l'étaient également, bien que majoritairement en nombre plus réduit.

2.2.6 Le dépouillement

Période considérée comme critique dans le déroulement du vote, le dépouillement s'est dans l'ensemble tenu dans de bonnes conditions. Quelques interventions inopportunes mais isolées de mandataires, d'observateurs et de journalistes demandant par exemple à obtenir copies des PV, ont néanmoins été observées.

La mission d'information et de contacts de la Francophonie a publié, le 21 mars, un communiqué de presse dressant un premier bilan du déroulement du second tour⁴⁹.

2.3 Les opérations post électorales

2.3.1 La tabulation des votes

Des améliorations sensibles ont été apportées au processus de tabulation des votes. Le nombre d'avocats affectés à l'unité de contrôle légal a ainsi été augmenté (passant de 6 à 16) le contrôle visuel renforcé, tout comme la formation du personnel. Un manuel de procédure de tabulation des votes, réalisé à partir des recommandations de la mission d'expertise de l'OEA, a été publié (et une partie mise en ligne sur le site du CEP). Les missions d'observation électorales ont renforcé leur présence au CTV (assurée 24h sur 24h) tout au long du processus de tabulation des votes. Une information sur l'état d'avancement du processus a été communiquée sur le site du CEP et actualisée tous les jours.

⁴⁹ Voir le communiqué en annexe.

Le resserrement des contrôles et des critères de vérification a provoqué un engorgement de l'unité de contrôle légal. Au total, 4035 PV ont été mis à l'écart (près de 60% des PV) : 1715 pour l'élection présidentielle⁵⁰, 909 pour les sénatoriales et 1411 pour les législatives⁵¹.

2.3.2 L'annonce des résultats provisoires

En raison du nombre considérable de PV contrôlés et déclarés comme irréguliers par le CTV et son unité de contrôle légal, la publication des résultats provisoires a dû être repoussée au 4 avril⁵².

Election présidentielle :

Michel Martelly	716,986 votes	65,57% des voix
Mirlande Manigat	336,747 votes	31, 7% des voix
Aucun candidat	7,356 votes	

Elections sénatoriales :

Les 6 scrutins sénatoriaux qui se sont tenus le 20 mars ont donné les résultats suivants : Alternativ obtient 4 nouveaux sièges (Artibonite, Centre, Grande Anse, Nord) ; INITE, 2 (Nord-Est et Sud).

Ces résultats viennent conforter la majorité d'INITE et ses alliés à la chambre haute, ainsi que la constitution d'un second pôle d'opposition autour d'Alternativ.

Elections législatives :

87 sièges étaient encore à pourvoir après le premier tour (trois scrutins doivent être entièrement repris). Les résultats provisoires sont les suivants :

INITE : 20 sièges ; Alternativ : 13 sièges; Ansanm Nou Fo : 8 sièges; LAVni : 6 sièges; A.A.A. : 4 sièges; Repons Peyizan, Mochrena, Konbit, Plateforme Liberation : 3 sièges chacun; Pont, Indépendants, Rasamble, Mas : 2 sièges chacun; Respe, PLAPH, Veve Yo : 1 siège chacun.

INITE devrait détenir la majorité simple à la chambre basse (40% environ), sans pour autant obtenir la majorité absolue, devant une alliance autour d'Alternativ.

2.3.3 La participation des citoyens

Malgré les attentes qu'avait suscité la mobilisation massive des électeurs auprès des centres d'appels mis en place pour aider à l'identification des bureaux de votes, le taux de participation est resté relativement faible (aux alentours de 30%), bien qu'en légère hausse par rapport au premier tour. Les chiffres officiels n'ont pas encore été publiés et ils dépendront du choix de la liste électorale de référence comme base de calcul.

⁵⁰ Soit un total de 305 573 voix décomptées des calculs pour la présidentielle

⁵¹ Le détails de ces chiffres, précisés des motifs de mise à l'écart ont été publiés sur le site du CEP : http://cephaiti2010.org/index.php?option=com_weblinks&view=category&id=63&Itemid=257

⁵² Communiqué de presse #90 du CEP.

2.3.4 La gestion du contentieux

Le dépôt des contestations a été ouvert jusqu'au 7 avril à 18h00.

Suite à la mission d'expertise de l'OEA, les modalités de gestion du traitement du contentieux ont été améliorées : deux documents⁵³ portant recommandations pour l'amélioration d'aspect procédural du contentieux ont été élaborés et validés par le CEP et publiés sur le site du CEP ; les membres des BECD et les greffiers ont bénéficiés d'une formation sur ces éléments, mise en place grâce à l'expertise du PNUD. Malgré le nombre important de décisions de renvoi au Bureau du Contentieux électoral National rendues, la plupart des BECD ont agi en chambres d'enregistrement des requêtes et non pas chercher à établir la véracité des faits allégués.

62 candidats aux élections législatives et sénatoriales ont déposé des recours devant le CEP et les BECD. Concernant l'élection présidentielle, seule Madame Manigat a usé des voies de recours légal.

A l'issue du traitement des recours contentieux par les Bureaux du Contentieux électoral, les résultats de 19 circonscriptions (18 pour les législatives et 1 pour les sénatoriales) ont été modifiés, quasiment systématiquement⁵⁴ au bénéfice d'Inité.

2.3.5 Le contrôle des comptes de campagne

Malgré les dispositions précises prévues par les textes électoraux, les comptes de campagne ne seront pas contrôlés par le CEP, aucun des partis ou candidats aux élections présidentielle, législatives et sénatoriales n'ayant soumis de déclaration au CEP.

2.3.6 La publication des résultats définitifs

Elle est intervenue en deux temps.

Prévue le samedi 16 avril, la proclamation des résultats définitifs a été reportée au mercredi 20 avril. Les résultats provisoires donnant Monsieur Michel Martelly vainqueur de l'élection présidentielle avec près de 56% des voix ont été confirmés par les résultats définitifs. Quant aux résultats des élections législatives et sénatoriales proclamés le 20 avril par le CEP, ceux-ci sont venus modifier sensiblement les résultats provisoires, en raison des décisions prises par le BCE sur 19 circonscriptions : Inité obtient ainsi 46 sièges sur 99 à la Chambre basse et la majorité absolue au sein du Sénat (17 sièges sur 30).

Réactions à la publication des résultats définitifs du second tour

De nombreuses manifestations dans différentes régions du pays ont suivi ces annonces, provoquant la mort de trois personnes. Contestés par des élus locaux, des responsables de partis politiques et une coalition d'associations de défense des droits humains, ces résultats aux élections parlementaires ont également suscité de fortes interrogations au sein de la communauté internationale qui a émis « *des doutes sérieux par rapport à la transparence et la légitimité du processus qui a abouti à leur publication* » dans un communiqué publié le 22 avril⁵⁵. Le Président élu, Michel Martelly, dénonçant des manipulations, a pour sa part

⁵³ Il s'agit de l' « Application de la procédure innovée aux contestations des résultats du second tour des élections du 20 mars 2011 » et de la « Procédure applicable devant les bureaux du contentieux électoral ».

⁵⁴ Dans 17 cas

⁵⁵ Déclaration conjointe des Nations unies et des principaux donateurs appuyant le processus électoral : <http://minustah.org/?p=29929>

demandé à l'Organisation des Etats américains (OEA) l'envoi d'une mission d'urgence en vue de la création dans l'immédiat d'une Commission indépendante de révision pour évaluer et faire la lumière sur ces résultats, avec le soutien des autres organismes internationaux. Le CEP a décidé de ne publier le lundi 25 avril, quelques heures seulement avant l'ouverture de la 49^{ème} législature et l'entrée en fonction des nouveaux parlementaires, qu'une liste partielle des résultats définitifs des élections législatives et sénatoriales, excluant les 19 circonscriptions incriminées.

Bien que les décisions du BCEN ne sont susceptibles d'aucun recours en vertu de l'article 191 de la loi électorale comme le CEP l'a rappelé dans un communiqué publié le 25 avril⁵⁶, un Tribunal électoral spécial a finalement été mis en place par le CEP, ayant pour mission de réexaminer les résultats contestés de sièges parlementaires issus de révisions du Bureau du contentieux électoral national. Ce Tribunal spécial a bénéficié de l'accompagnement de la mission d'observation électorale conjointe de l'OEA et de la CARICOM, du Réseau national de défense des droits humains et du *National Democratic Institute*.

Publication des résultats définitifs des cas revisités

A l'issue de la vérification des procès-verbaux incriminés, le CEP a publié le 10 mai la liste des résultats définitifs des cas revisités, n'octroyant désormais que 4 des 19 sièges au parti Inité.

La MOEC OEA/CARICOM a néanmoins a émis des réserves et formulé des nouvelles recommandations pour les résultats de trois circonscriptions⁵⁷, auxquelles a répondu le CEP en détaillant dans un communiqué le 17 mai, les éléments ayant guidé les délibérations du Tribunal spécial.

Trois élections législatives partielles⁵⁸, doivent encore se tenir le 29 mai 2011 pour clore définitivement le processus.

⁵⁶ Voir Communiqué n°101 du CEP, en annexe

⁵⁷ Communiqué n°31 du 11 mai 2011 de la MOEC OEA/CARICOM

⁵⁸ A Verrettes, la Vallée de Jacmel et Fonds-Verrettes/Ganthier. Le scrutin du premier tour avait été annulé dans ces trois circonscriptions, avant d'être reconduit le 20 mars dernier. Le second tour pour ces trois circonscriptions a été fixé au 29 mai 2011.

VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. Conclusions

Si l'issue de ces scrutins peut être considéré in fine comme globalement positif au regard des circonstances dans lesquelles ils se sont tenus et des aléas auxquels ils ont été soumis⁵⁹, il n'en demeure pas moins que ce processus a été marqué par d'importantes défaillances, illustrant les insuffisances structurelles de l'appareil électoral haïtien.

1.1. Les faiblesses structurelles du processus électoral haïtien et du Conseil électoral provisoire

Tout au long du processus, le CEP a fait l'objet de nombreuses critiques. La neutralité et la légitimité du CEP ont été mises en cause par plusieurs acteurs et observateurs politiques haïtiens. L'interventionnisme des conseillers électoraux, désignés selon des critères d'appartenance à des secteurs de la société civile, a nui à l'indépendance et la crédibilité du CEP.

La structure aujourd'hui en place est toujours provisoire, et ce alors que la Constitution prévoit l'installation d'un Conseil électoral permanent. Quatorze Conseils électoraux provisoires ont été créés depuis 1987. Cette non permanence ne permet pas d'asseoir l'autorité de l'institution ni de consolider les expériences et les compétences acquises au cours des nombreux processus électoraux organisés depuis. Certains des textes d'application de la Loi électorale concernant le fonctionnement du CEP et les procédures qu'il est censé mettre en œuvre n'ont toujours pas été adoptés, favorisant une gestion parfois approximative des aspects les plus délicats de l'organisation du processus. En outre, certaines règles, pourtant inscrites dans la Loi électorale, ne sont pas appliquées (le contrôle des comptes de campagne par exemple).

La crise ayant suivi la publication des résultats préliminaires du premier tour aura eu le mérite de pousser le CEP à prendre un certain nombre de mesures visant à corriger les dysfonctionnements les plus flagrants. Ces améliorations demeurent néanmoins conjoncturelles et ne suffiront pas à stabiliser et crédibiliser l'organisation des élections à moyen et long terme.

1.2. Le manque de fiabilité et de transparence des listes électorales

La révision du registre électoral et l'établissement de la liste électorale générale ont suscité les plus vives critiques légales et politiques. Le CEP, en décidant de la mise en place du Centre de vérification et d'opération afin de répondre aux difficultés créées par le nombre massif de déplacés (plus d'1,5 million) à la suite du séisme, a été accusé de s'être arrogé des compétences qui, au titre de la Loi électorale, relèvent de l'Office national d'identification. Ces opérations, menées parallèlement, ont alimenté une grande confusion, pesant sur l'établissement de fichiers électoraux fiables et transparents.

Par ailleurs, obligation est faite à l'ONI par la Loi électorale de retirer ou de radier du Registre d'identification nationale, le nom de toute personne décédée ainsi que celui de toute personne frappée d'incapacité ou d'interdiction de jouissance de ses droits. La liste électorale n'a pourtant pas été actualisée après le séisme du 12 janvier 2010 (plus de 230.000 morts) et, les jugements criminels prononcés par les différentes juridictions du pays n'ont pas été pris en compte. En l'absence d'un registre d'état civil, ces difficultés n'ont pu être anticipées.

⁵⁹ Bill Clinton, Emissaire spécial du Secrétaire général des Nations unies en Haïti, a, au lendemain des résultats préliminaires, qualifié la bonne tenue du second tour de « petit miracle ».

Notons également que les distorsions entre les listes publiées par le CEP et la base de données de l'ONI – qui demeureraient même après le croisement des deux fichiers - n'ont pas toujours trouvé d'explications raisonnables.

Ces éléments ont pesé sur la crédibilité du processus mais ont aussi obéré le déroulement du scrutin (notamment en raison d'un nombre important d'électeurs ne retrouvant pas leurs noms sur les listes électorales et ayant été de ce fait privés de vote).

1.3. L'insuffisante indépendance du personnel électoral

Les opérations de désignation des officiers électoraux et des superviseurs ont également été sujet à caution. Ils sont choisis par le CEP, sur critères de compétences, sur la base de listes fournies par les partis politiques. Ce mode de désignation est l'objet d'enjeux et parfois d'instrumentalisation politique par les partis et les conseillers du CEP.

Par ailleurs, le mode de recrutement des mandataires pèse également sur la qualité des prestations de ces derniers. Ils doivent être non seulement défrayés, mais aussi rétribués par les partis politiques pour lesquels ils opèrent. Pour les partis qui présentent des candidats dans de nombreuses circonscriptions et à l'élection présidentielle, ce dispositif représente un coût énorme⁶⁰.

1.4. Volontarisme ou interventionnisme de la communauté internationale ?

La communauté internationale, qui s'est heurtée à l'impossibilité des institutions haïtiennes en place à surpasser les blocages institutionnels et les antagonismes politiques minant la mise en œuvre des efforts de reconstruction auxquels elle participe très activement, attendait beaucoup de ces élections. Elle a donc beaucoup poussé à leur tenue – aux dates prévues - non seulement en consentant un effort financier considérable mais également en pesant de tout son poids politique sur les autorités haïtiennes, et ce bien que les conditions pour que l'organisation de ces élections soit satisfaisante n'étaient pas toutes réunies.

Sa mobilisation quasi unanime après la constatation de nombreuses irrégularités et fraudes et la publication des résultats préliminaires du premier tour pour que ceux-ci soient revus, a pu être interprétée comme de l'interventionnisme, voire de l'ingérence. Dans un pays où la très forte présence – y compris militaire – de la communauté internationale suscite une certaine lassitude, voire frustration au sein de la population, le rôle joué par les acteurs internationaux tout au long du processus électoral devrait encore alimenter les discours de plus en plus fort demandant un retrait de cette présence. Le Président Préval s'est prononcé le 6 avril 2011, devant le Conseil de sécurité des Nations unies, pour un changement du mandat de la MINUSTAH, souhaitant notamment voir la composante militaire réduite à sa plus simple expression

1.5. Un pouvoir sortant fragilisé et contesté

Le Président de la République sortant, dont le terme du mandat a été sujet à débat⁶¹, a été confronté à une situation politique, administrative et matérielle tout à fait exceptionnelle à la suite du tremblement de terre. Les critiques n'ont pas manqué à propos de la gestion de l'urgence par les autorités nationales. Malheureusement en termes de bilan, tous les acquis

⁶⁰ Rappelons qu'il y a près de 11 000 bureaux de vote à couvrir sur l'ensemble du territoire haïtien.

⁶¹ Le mandat du Président de la République est d'une durée de 5 ans et doit se terminer le 7 février suivant la date des élections selon la Constitution (article 134.1). L'investiture du Président Préval, ayant eu lieu le 14 mai 2006, la date du 14 mai 2011 a finalement été retenue pour terme de son mandat.

de l'action des autorités haïtiennes ont été totalement détruits le 12 janvier 2010. C'est tout un appareil d'Etat qui est à reconstruire.

Le Président Préval étant empêché par la Constitution de briguer un troisième mandat, son parti, INITE, a choisi l'un de ses proches⁶² (que certains considèrent comme très novice en politique), Jude Célestin, pour tenter de lui succéder. L'échec de ce dernier au scrutin présidentiel, dès le premier tour, a, au-delà des faiblesses de sa candidature, sans doute également été la conséquence d'un rejet de 'l'héritage Préval' par une grande partie de la population haïtienne. Le Président sortant a en effet fait l'objet de nombreuses critiques aux cours du processus électoral, soit directement, soit à travers la contestation d'institutions supposées lui être proches, en particulier le CEP.

1.6. Le rejet de la classe politique traditionnelle

Le très faible taux de participation au premier comme au second tour pour des élections que tous reconnaissent comme historiques, tant par le moment (moins d'un an après la plus grave catastrophe subie par le pays) que par ses enjeux (pour la première fois, les trois élections nationales étaient couplées), interroge. D'autant qu'un second tour était pour la première fois organisé pour l'élection présidentielle, tous les Présidents ayant été jusqu'alors élus dès le premier tour.

Cette désaffection de l'électorat haïtien s'explique en partie par les conditions de vie extrêmement précaires auxquelles la majorité de la population est confrontée, mais ce n'est sans doute pas le seul motif. La campagne électorale a été marquée par l'émergence de profils politiques hors système et extrêmement critiques envers l'oligarchie politique haïtienne, peu renouvelée.

Le fossé s'est creusé entre les haïtiens et cette élite distante qui alimente un jeu politique instable et souvent opportuniste, encouragé par le régime politique établi par la Constitution de 1987, où le Parlement, et en particulier le Sénat maîtrise l'essentiel des rouages. La multiplication des partis et groupements politiques (près d'une centaine), peu structurés et aux contours idéologiques souvent imprécis, participe de la perte de crédibilité du système politique traditionnel. La victoire de Michel Martelly, chanteur populaire sans expérience politique, porté par un discours anti-système et une campagne essentiellement axée sur sa notoriété illustre ce rejet de la classe politique haïtienne.

1.7. Les défis à venir

L'adoption de la révision de la Constitution constitue le premier enjeu à venir. Cette procédure, indispensable pour que les amendements qui ont été présentés une première fois au Parlement sortant en octobre 2009 puissent être non seulement adoptés, mais mis en œuvre avant 2016, exige que les nouveaux élus prennent leurs responsabilités, non seulement pour voter ces nouvelles dispositions mais aussi pour organiser leur examen avant la prise de fonction du nouveau Président de la République, soit entre le 16 avril et le 14 mai 2011. Ces amendements sont importants : ils doivent permettre la simplification de certains mécanismes institutionnels comme le calendrier électoral, la modification de la durée et des modalités des mandats des sénateurs et députés, la désignation de hauts responsables et des magistrats, ou encore la possibilité pour les binationaux de voter.

Sans majorité parlementaire, le nouveau Président de la République devra choisir un chef de gouvernement capable de s'allier le Parlement, et dans le meilleur des cas, participer à une reconfiguration du jeu politique plus claire, sur la base d'orientations politiques définies. Au regard de la fragmentation des partis au sein de la Chambre basse et de la constitution en

⁶² René Préval avait nommé dès 1997 Jude Célestin Directeur du Centre national de l'Équipement.

deux blocs, tous deux opposés à Monsieur Martelly, ce nouvel équilibre politique ne sera pas aisé à trouver.

D'importantes réformes, qui n'ont pu être adoptées sous la précédente législature défailante, doivent pourtant être adoptées, en particulier concernant l'encadrement des partis politiques et le processus de décentralisation. Le nouveau Parlement devra également discuter et approuver le budget 2011-2012, dont une part très importante provient du financement international dédié à la reconstruction.

Il devra également donner des gages quant à sa volonté de faire fonctionner les institutions haïtiennes. La nomination du Président de la Cour de Cassation - dont le poste est vacant depuis plus de 3 ans, alors que selon l'article 149 de la Constitution, il revient au Président de la Cour de Cassation la responsabilité d'exercer l'intérim de la Présidence de la République en cas de vacance, pour quelque cause que ce soit⁶³ - pourrait être l'un de ceux-ci.

2. Recommandations

2.1. Recommandations à l'attention des nouvelles autorités haïtiennes

- Modifier la loi organique afin de convertir le Conseil électoral provisoire en un Conseil électoral permanent, et renforcer ainsi le caractère indépendant et fiable de la principale structure en charge de la préparation, de l'organisation et du contrôle du processus électoral et pérenniser les acquis et le patrimoine électoraux ;
- Adopter les textes réglementaires permettant de préciser le cadre juridique et les procédures relatifs aux processus électoraux ;
- Professionnaliser le Conseil électoral. Le mode de composition du Conseil électoral provisoire nuit à l'efficacité et la transparence de son travail. Le choix d'une professionnalisation, par une nomination exclusive de juristes dotés d'un mandat de longue durée (10 ans) apparaît comme une garantie du respect des règles et d'une indépendance d'action ;
- Clarifier le rôle de la Cour de comptes dans la validation des candidatures et, en particulier, les procédures de recours, au cas où cette juridiction serait inopérante et de garantir et renforcer le contrôle du financement des campagnes électorales ;
- S'assurer que la révision des durées des mandats des députés et sénateurs prévue par les amendements à la Constitution de 1987 en cours d'examen permette d'organiser les élections de manière couplée afin d'éviter que des élections, nationales ou locales, soient organisées quasiment chaque année, ce qui génère des coûts exorbitants et une lassitude des citoyens ;
- Mettre tout en œuvre pour que l'examen et l'adoption des amendements à la Constitution puissent avoir lieu avant la prise de fonction du nouveau Président de la République afin de rendre possible leur application sous la nouvelle Présidence.

⁶³ En 2004, la période intérimaire de près de 18 mois suivant le départ du Président Aristide avait été organisée à parti de ces dispositions : le Président de la Cour de Cassation du pouvoir avait assuré la transition constitutionnelle en nommant, Suivant le plan établi par la médiation de la CARICOM, un gouvernement de transition a été nommé.

- Mettre en place une instance de régulation des médias indépendante et dotées de capacités satisfaisantes, ainsi que des politiques d'appui à la professionnalisation et la formation des journalistes haïtiens.
- Engager la création d'un registre d'état civil, parallèlement à la reprise et la mise à jour des listes électorales.

2.2. Recommandations à l'attention des instances de la Francophonie

L'OIF devrait continuer à manifester son engagement aux côtés d'Haïti, conformément à la résolution de Montreux, adoptée à l'occasion du XIIIème Sommet de la Francophonie en octobre 2010.

- Suivre avec intérêt l'installation des nouvelles autorités haïtiennes, encourager, voire accompagner l'adoption de mesures de renforcement de l'Etat de droit et de régulation des institutions haïtiennes ;
- Faire en sorte que les missions électorales de l'OIF puissent participer à toutes les phases de l'élection, en amont et en aval, notamment à la phase de centralisation et de traitement des résultats et de gestion du contentieux ;
- Rappeler la disponibilité de la Francophonie pour accompagner les efforts des nouvelles autorités haïtiennes en faveur de la révision du cadre électoral et du renforcement des capacités électorales en mettant à disposition son expertise tant pour l'adaptation et la révision des textes électoraux, que pour l'appui à la professionnalisation des acteurs impliqués dans l'organisation des processus ;
- Poursuivre et renforcer la mise en œuvre de ses projets en matière de Justice et de droits de l'Homme et participer ainsi à la consolidation de l'Etat de droit.

ANNEXES

Résultats définitifs publiés par le Conseil électoral provisoire le 2 février 2011



CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE

Pétion-Ville, le 2 Février 2011

RÉSULTATS DÉFINITIFS DU 1ER TOUR ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES 2010

PRÉSIDENT

No	Parti Politique	Candidat	Position
68	RDNP	MANIGAT Mirlande	1ère
8	REPONS PEYIZAN	MARTELLY MICHEL JOSEPH	2ème

DEPUTES

Aucun pourcentage de voix par parti n'a été communiqué par le CEP.

Pour le détail par circonscription, voir le site du CEP :

http://www.cephaiti2010.org/index.php?option=com_weblinks&view=category&id=2&Itemid=252

22 sièges sur 99 ont été pourvus dès le premier tour : 13 pour le parti INITI, 4 pour A.A.A., 2 pour RASAMBLE, 1 pour PONT, 1 pour ANSANM NOU FO.

Le premier tour doit être repris dans 3 circonscriptions.

Pour les autres circonscriptions où doit se tenir un second tour, INITE arrive en tête dans 33 circonscriptions et sera présent dans la majorité des autres.

Les autres partis présents au second tour seront, par ordre d'importance des résultats au premier tour : LAVNI (en tête dans 6 circonscriptions), ANSAMN NOU FO (en tête dans 6 circonscriptions), ALTERNATIF (en tête dans 5 circonscriptions), PONT, A.A.A., MORCHRENHA, REPONS PEYIZAN (en tête dans 3 circonscriptions), VEVEYO, PLAPH, MAS, (en tête dans deux circonscriptions), ainsi que USADDE, REPE, PLAT LIBERATION, KONBIT et un candidat indépendant.

SENATEURS

Aucun pourcentage de voix par parti n'a été communiqué par le CEP.

Pour le détail par circonscription, voir le site du CEP :

http://www.cephaiti2010.org/index.php?option=com_weblinks&view=category&id=2&Itemid=252

INITE remporte 3 sièges de sénateurs sur 10 en jeu dès le premier tour. Un candidat ALTERNATIF est élu dès le premier tour.

INITE et ALTERNATIF seront opposés dans les 6 autres circonscriptions où se tiendra un second tour, chacun des partis arrivant en tête dans 3 circonscriptions.

Résultats définitifs publiés par le Conseil électoral provisoire le 10 mai 2011



REPUBLIQUE D'HAÏTI

CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE

Pétion-Ville, le 10 Mai 2011

DEUXIEME TOUR DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES / PUBLICATION DE LA SUITE DES RÉSULTATS DÉFINITIFS.

Le Conseil Électoral Provisoire, après délibération du BCEN spécial, publie la suite des résultats définitifs du second tour des Élections Législatives du 20 mars 2011, conformément à l'article 175 de la Loi Électorale ainsi libellé :

« Le Conseil Électoral Permanent, après avoir tranché les différends à travers ses organes contentieux, comme il est dit à la section H de la Loi, proclame les résultats définitifs des élections ».

Le Conseil Électoral Provisoire réitère sa détermination à mener à terme le processus électoral.

Gaillot **DORSINVIL**
Président

CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE

SENATEURS								
DEPARTEMENT	NOM	PRENOM	#	PARTI	VOTES	%	TOUR	
CENTRE	DELACRUZ	FRANCISCO	25	ALTENATIV	34.622	31.03%	2 nd	
	DESRAS	SIMON DIEUSEUL	20	LAVNI	29.756	26.67%	2 nd	
DEPUTES								
DEPARTEMENT	CIRCONSCRIPTION	NOM	PRENOM	#	PARTI	VOTES	%	TOUR
ARTIBONITE	L'ESTERE	ANELUS	JULES LYONEL	22	ANSANM NOU FO	1,224	54.91%	2 nd
	LA CHAPELLE	SALOMON	FANEL	22	ANSANM NOU FO	1,275	51.14%	2 nd
	PETITE RIVIERE DE L'ARTIBONITE	CYRIUS	G. VENEX	11	RASAMBLE	4,261	55.00%	2 nd
OUEST	GRAND-GOAVE	LAPORTE	JOSEPH FRANCK	22	ANSANM NOU FO	6,024	52.23%	2 nd
	LEOGANE	LEGER	JEAN DANTON	22	ANSANM NOU FO	12,434	51.78%	2 nd
	ANSE-A-GALET/POINTE-A-RAQUETTE	THEUS	BEGUENS	33	MOCHRENHA	6,796	51.88%	2 nd
	CITE SOLEIL	SAINT-FLEUR	ALMETIS JUNIOR	25	ALTENATIV	6,056	51.45%	2 nd
SUD	TIBURON	SAINTIMA	LOUINOR	10	INITE	1,296	51.90%	2 nd
SUD'EST	JACMEL	DOMOND	PATRICK	10	INITE	7,065	49.07%	2 nd
NORD'EST	VALLIERES/CARICE/MOBIN CROCHU	LAGUERRE	PHANESE J.R.	21	SOLIDARITE	5,398	60.24%	2 nd
NORD'OUEST	LA TORTUE	GROS-NEGRE	ACILUS	5	PONT	2,241	51.89%	2 nd
	MOLE SAINT-NICOLAS	DOREUS	ELOUNE	25	ALTENATIV	3,332	59.17%	2 nd
	BOMBARDOPOLIS	DORGIL	JUSCLAIRE	25	ALTENATIV	4,852	50.76%	2 nd
NIPPES	PETITE RIVIERE DE NIPPES	FILOCSAINT	ULRICK	22	ANSANM NOU FO	4,115	52.27%	2 nd
GRAND'ANSE	ABRICOTS/BONBON	BELISAIRE	JEAN RIGAUD	10	INITE	3,252	50.44%	2 nd
CENTRE	MAISSADE	MUSSET	ROMAIN	44	MAS	3,834	51.10%	2 nd
	BELLADERE	MARCADIEU	LUTHERKING E.	10	INITE	4,076	52.65%	2 nd





CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE

Pétion-ville, le 30 novembre 2010

COMMUNIQUÉ DE PRESSE # 54

Le Conseil Électoral Provisoire informe le public en général, les électeurs et candidats en particulier qu'il a pris bonne note de certaines faiblesses évoquées lors du scrutin du 28 novembre 2010. Prenant en compte les préoccupations de l'ensemble des acteurs, le CEP a adopté les mesures suivantes qui seront mises en œuvre pour le second tour :

1. L'adresse des Centres de Vote sera précisée de façon exacte sur la Liste Électorale.
2. La disponibilité d'un membre du personnel électoral pour aider les électeurs qui le désirent à retrouver leur nom sur la Liste Électorale affichée dans chaque Centre de Vote.
3. Le renforcement de la formation des agents électoraux notamment les Membres des Bureaux de Vote (MBV) afin de leur permettre de mieux gérer la Liste d'Émargement et d'identifier l'électeur efficacement.
4. La remise en opération du Centre d'Appel sur une plus longue période avant le second tour avec un plus grand nombre d'opérateurs et de lignes téléphoniques.

Le Conseil annonce par la même occasion la tenue d'un point de presse ce jeudi 2 décembre 2010.

Le Conseil Électoral Provisoire lance un nouvel appel au calme et à la sérénité et renouvelle son engagement à organiser des Élections libres, démocratiques, inclusives et transparentes.

Gaillot **DORSINVIL**
Président



REPUBLIQUE D'HAÏTI

CONSEIL ELECTORAL PROVISOIRE

Pétion-ville, le 23 mars 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE # 90

ÉPURATION DU REGISTRE ÉLECTORAL DES CAS DE DÉCÈS

Le Conseil Électoral Provisoire informe la Population en général, les secteurs intéressés au processus électoral en particulier, que le Registre Électoral fermé le 28 septembre 2010 accuse un total de **Quatre Million Sept Cent Douze Mille Six Cent Quatre Vingt Treize (4,712.693)** personnes en âge de voter.

De ce nombre, il convient de déduire les électeurs décédés estimés à **Quatre Cent Trente Deux Mille Trois Cent Quarante Sept (432.347)** (selon une étude de l'organisation des États Américain commandée par le CEP) pour obtenir la taille réelle de l'électorat, soit **Quatre Million Deux Cent Quatre-vingt Dix Mille Cinq Cent Quarante (4,290.540)** électeurs.

Le CEP a cru utile d'apporter ces précisions, le taux de participation étant défini comme le quotient du nombre de votants et de celui de l'électorat réel.

Le Conseil Électoral Provisoire réitère sa détermination à mener à terme le processus électoral.

Gaillot **DORSINVIL**
Président

Communiqué de presse N°101 du CEP, 25 avril 2011



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

Le Conseil Electoral Provisoire

Pétion-Ville, le 25 avril 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE # 101

Le Conseil Electoral Provisoire, en réponse à la déclaration du président élu, diffusée par plusieurs stations de radio et de télévision le vendredi 22 avril 2011, croit nécessaire et urgent de préciser pour la nation toute entière que les résultats définitifs proclamés le 20 avril dernier ont été obtenus à partir des procédures contentieuses électorales au cours desquelles les candidats rivaux, par le truchement de leurs avocats, ont fait valoir leurs points de vue respectifs.

Il s'agit donc de décisions de justice rendues par des tribunaux électoraux légalement compétents; celles rendues par le BCEN ne sont susceptibles d'aucun recours conformément à l'article 191 de la loi électorale.

Par sagesse, dans un souci de transparence et dans l'intérêt supérieur de la nation, le CEP a décidé de publier, en lieu et place de la liste du 20 avril dernier, une liste partielle pour les législatives ne comportant pas les noms des 19 parlementaires mentionnés dans la note du président élu, ce, en attendant de recevoir en consultation sur les jugements relatifs à ces derniers tous organismes nationaux et internationaux.

Le CEP rappelle au public en général, aux candidats et à leurs avocats, aux organismes de défense des droits humains, à la société civile, la presse, que les décisions sont affichées à l'annexe du CEP à Delmas depuis le 21 avril 2011.

Il les invite en outre à prendre lecture desdites décisions au greffe du BCEN à Pétion-ville.

Il est entendu que ces consultations auront lieu dans le respect de l'indépendance totale des juridictions de jugement qui ont statué sur ces cas.



Gaillot DORSINVIL

Président

300, Autoroute de Delmas, Port-au-Prince, Haïti • Tél.: (509) 249-2965 • 246-2796 • 246-2186 • 246-0269 • 246-4210

Programme de travail et de rencontres de la mission d'information et de contacts de la Francophonie – 1^{er} tour

Mercredi 24 novembre

[13h20 : Arrivée à Port-au-Prince J. Crete]

[17h35 : Arrivée à Port-au-Prince de Ch. Josselin, NN. Messonne, BN. Mbaye, A. Verhaagen M. Carrie (depuis Paris)]

Installation à l'Hôtel Montana

20h00 : Dîner de travail - présentation du programme de travail - Montana

Jeudi 25 novembre

9h00 : Entretien Charles Josselin – Colin Granderson, chef de la mission conjointe OEA/CARICOM – siège MOEC (délégation restreinte)

10h00 – 11h30 : Réunion des chefs des délégations d'observation internationale - OEA/CARICOM – siège MOEC (délégation restreinte)

12h00 : Rencontre avec la Ministre des Affaires étrangères, Madame Rey

13h30 : Réunion avec le Président et le Directeur général du CEP

[13h45: Arrivée à Port-au-Prince B. Charette]

15h00 : Réunion RSSG MINUSTAH, Edmond Mulet - Karibe Convention Centre

16h30 : Réunion briefing MINUSTAH sécurité et élections – M. Bile, chef de la Section électorale - Karibe Convention Centre

19h30 : Dîner de travail avec la mission d'expertise et la délégation de l'UE – Restaurant Brasileiro

Vendredi 26 novembre

8h15-9h00 : Petit-déjeuner Ambassadeur du Canada, M. Normandin – Résidence

10h00-12h00 : Visite et rencontre avec responsables du Centre de Tabulation de Vote (CTV) - SONAPI (zone industrielle) – *groupe 1*

11h00-13h00 : Réunion avec les représentants de la société civile – Antenne OIF – *groupe 2*

14h00-16h30 : Observation de déploiement du matériel électoral (MINUSTAH)

17h30 : Réunion de travail de la délégation – Hôtel Montana

[17h35 : Arrivée à Port-au-Prince de Ch-A. Frassa et P. Baillet – AC]

Installation Hôtel Montana

19h30 : Cocktail à l'invitation de l'Ambassadeur de France, M. Didier Le Bret – Résidence

Samedi 27 novembre

9h30-11h : Point de presse de la mission de la Francophonie - Hôtel Montana

11h30 : Rendez-vous Premier Ministre M. Max Bellerive – (format restreint)

12h30 : Rencontre avec Charles Henri Baker (Respè) – Hôtel Montana

14h00 : Rencontre avec Mirlande Manigat (Rassemblement des démocrates Nationaux progressistes – RDNP) – siège de campagne

16h00 : Rencontre avec Michel Martelly (Répons Peyizan) – Hôtel Karibe

18h00 : Réunion de préparation du déploiement le 28 novembre – Hôtel Montana

19h00 : Rencontre avec Jean Henri Céant (Renmen Ayiti) – Hôtel Montana

Dîner libre

Dimanche 28 novembre

Ouverture des bureaux de vote (6h00 – 16h00)

Toute la journée : Déploiement de la mission par équipes de 2 (Centres de votes, conférences de presse et briefings) – voir programme annexe

Coordination fixe à l'Hôtel Montana

20h00 : Dîner de travail - Hôtel Montana

Lundi 29 novembre

9h00 : Réunion de travail – Hôtel Montana

11h30 : Conférence de presse M. Martelly - Hôtel Karibe

Matinée : Visites Centre de tabulation des votes

12h00 : Réunion JESC MINUSTAH – Camp Delta (chef de la délégation et rapporteur + 1 coordination)

16h00 : Conférence de presse OEA/CARICOM– Hôtel Kiname 2

Dîner libre

Mardi 30 novembre

10h00 : Réunion OEA-CARICOM et communauté internationale impliquée dans l'observation des élections – siège MOEC (format restreint)

12h00 : Réunion JESC - briefing MINUSTAH - Delta Camp (N. Messone + 1 coordination)

13h00 : Réunion débriefing CEP (Président et Directeur général du CEP) – siège du CEP

15h00 : Rencontre avec le Ministre de l'Intérieur, Paul-Antoine Bien-Aimé – Ministère de l'Intérieur

Dîner offert par l'Antenne de l'OIF en Haïti

Mercredi 1^{er} décembre

Départ Paris (8 personnes) (départ PAP 11h00)

Départ Montréal (B. Charette) (départ PAP 13h30)

Départ Montréal (J. Crete) (départ PAP 15h20)

Programme de déploiement - 28 novembre

Groupe 1 : Charles Josselin + Alain Verhaagen (départ 7h00)

7h00 : RdV Champs de mars, rue Capois. Interview TV – images dans CV à proximité :

CV N°329 - Lycée Des Jeunes Filles (81 rue Capois) - 22 BV - 9,677 électeurs (V)

8h30 – 11h15 : Déplacement à Léogane avec le RSSG Mulet (Ch. Josselin)

(Hélicoptère Movcon Unit)

12h00 : Point de presse MINUSTAH - Camp Delta

CV N°363 – Lycée Jean-Marie Vincent de Tabarre (Tabarre 48, Caradeux, Tabarre) – 36 BV – 16,073 électeurs (V) - *Observateurs OEA/CARICOM (ouverture et clôture)*

CV N° 369 – Ecole nationale de Tabarre (Tabarre 27, impasse frères) – 25 BV – 10,930 électeurs (V)

17h00 : Point de presse MINUSTAH - Camp Delta

Groupe 2 –Benoît Charette - Babacar Mbaye (départ 5h45)

N°257 – Lycée national de Pétiion-ville (Place Saint-Pierre) – 30 BV – 13,523 électeurs (V)

N°128 – Building 2004 (Delmas 75, n°36, Delmas) – 39 BV- 17,251 électeurs (V)

N°252 - Ecole des Frères de l'instruction chrétienne (Place Saint-Pierre, Pétiion-ville) – 33 BV – 14,823 électeurs (V)

14h00 : Conférence de presse des 12 candidats à l'élection présidentielle demandant l'annulation des élections – Hôte Karibe (+ 1 coordination)

N°262 – Père Salésien (rue Lambert, Pétiion-ville) – 34 BV – 15,060 électeurs (Jaune)

N° 207 – Collège mission baptiste de Fermathe (Fermathe - Kenscoff) – 16 BV – 5,944 électeurs (V)

Groupe 3 - Noël Nelson Messone – Jacques Crete

N°152 – Info World Institute (Delmas 29, rue Georges Sylvain, Delmas) – 25 BV – 10,989 électeurs (V)

N°136 – Lycée Daniel Fignolé (Delmas 6, Delmas) – 35 BV – 15,668 électeurs (V)

N° 302 - Lycée Carrefour Feuilles (Morne l'Hôpital – 38 rue Tunel, Port-au-Prince) 55 BV - 24,774 électeurs (V)

N°330 – Ministère de l'Intérieur (rue Duncombe, Port-au-Prince) – 16 BV – 7,122 électeurs (V)

N°324 – Lycée Toussaint Louverture (rue Saint-Honoré, face place Sainte Anne - Port-au-Prince) – 41 BV – 18,355 électeurs (V)

Groupe 4 – Pierre Baillet- Christophe-André Frassa (départ 5h45)

N° 155 –Pétiion-ville Club – Hôpital de Pétiion-ville, Delmas (entre av. John Brown et route de Delmas) – 2 BV – 724 électeurs – Rouge - *dans camps de déplacés* -

N° 356 – Foyer Social Rose l'Hérisson (23 route du canapé vert – Port-au-Prince) – 8 BV – 3,503 électeurs (V)

N°347 – Collège Ernst Désir (Première ruelle Nazon Bourdon, Port-au-Prince) – 24 BV – 10,784 électeurs

N°344 – Ecole Horace Théard (Avenue Poupelard, angle rue Nord Alexis, Port-au-Prince) – 15 BV – 6,687 électeurs – Jaune

N°337 – Lycée Pétion Fort National (angle Borgella et Pétion, Port-au-Prince) - 38 BV -16, 766 électeurs

18h00 : Conférence de presse CEP - 72, Rue Stephen Archer, Pétion-Ville

Joint Electoral Support Center - Delta Camp (proche log base) – Bureau 28

Points de presse du Représentant spécial du SG ONU, M. Mulet : 8h - 12h - 17h

Cellule d'urgence du CEP - 72, Rue Stephen Archer, Pétion-Ville

N° de contact : Mr. Honorat Lemoine : 3729-9731

Point Presse Président du CEP : 13h

Conférence de presse : 18h

OEA/CARICOM - Hôtel Montana

Point de Presse 15h

Centre de Tabulation de vote – SONAPI (route de l'aéroport)

à partir de 17h0(mise à zéro)

**Programme de travail et de rencontres de la mission d'information et de contacts
de la Francophonie – 2nd tour**

Mercredi 16 mars

17h00 : Entretien avec le Directeur général du CEP, Monsieur Pierre-Louis Opont

20h00 : Dîner de travail - présentation du programme de travail

Jeudi 17 mars

8h45 : Entretien avec le Directeur exécutif du RNDDH, Monsieur Pierre Espérance

(10h30 : Entretien avec la Ministre des Affaires étrangères, Madame Rey

11h00 : Réunion du Comité de pilotage– Bureau du PNUD

15h00 : Entretien avec l'Ambassadeur du Canada, Monsieur Henri-Paul Normandin

20h00 : Dîner de travail avec la Mission d'expertise électorale et la Délégation de l'UE

Vendredi 18 mars

8h45 : Entretien avec le chef de la MOEC OEA/CARICOM, Monsieur Colin Granderson

9h30 : Réunion des chefs des délégations d'observation internationale

11h30 : Entretien avec le Responsable RSF (Haïti), Monsieur Claude Gilles

16h00 : Entretien avec le chef de la MINUSTAH et Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU en Haïti, Monsieur Edmond

18h00 : Conférence de presse de la mission de la Francophonie - Hôtel Montana

Samedi 19 mars

11h00 : Entretien avec l'Ambassadeur de France, Monsieur Didier Le Bret

14h30 : Entretien avec le Premier ministre, Monsieur Jean-Max Bellerive

18h45 : Entretien avec Michel Martelly, candidat Repons Peyizan à l'élection présidentielle

Dimanche 20 mars

Ouverture des bureaux de vote (6h00 – 17h00)

Toute la journée : Déploiement de la mission (Centres de votes, conférences de presse et briefings)

Lundi 21 mars

9h00 : Réunion de travail mission de la Francophonie (Débriefing journée de vote et rédaction du communiqué de presse)

Après-midi, soir et nuit : Observation au Centre de tabulation des votes

15h00 : Conférence de presse du chef de la MOEC, Monsieur Colin Granderson

Mardi 22 mars

8h30 : Entretien avec le Directeur exécutif de l'Initiative pour la société civile (ISC), Monsieur Rosny Desroches

10h00 : Réunion de travail de la mission (débriefing des entretiens et réunions, préparation du rapport de mission)

15h00 : Entretien avec le Directeur général du CEP, Monsieur Pierre-Louis Opont

16h30 : Réunion chefs des délégations d'observation internationale OEA/CARICOM

19h00 : Dîner offert par l'Antenne de l'OIF pour la Caraïbe

Soir et nuit : Observation au Centre de tabulation des votes

Mercredi 23 mars

9h00 : Entretien avec Madame Mirlande Manigat, candidate RNDP à l'élection présidentielle

Groupe 1 – Jacques Crête – Lauren Gimenez/Antonio Cabral (départ 5h30)

N° 24 –Pétion-ville Club – Hôpital de Pétion-ville, Delmas (entre av. John Brown et route de Delmas – Delmas 40) – 2 BV – 724 électeurs – Rouge -

N° 23 – Acra Nord et Sud (Delmas 33, Rue Kawas (Camp) - Rouge – 2BV- 486 électeurs.

N°246 - Mairie de Pétion-ville (Pétion-ville, Place Saint-Pierre) – 7BV – 2896 électeurs (V)

N° 318 – Foyer Social Rose l'Hérisson (23 route du Canapé vert – Port-au-Prince) – 8 BV – 3,503 électeurs (V)

N°295 – Collège Ernst Désir (Première ruelle Nazon Bourdon, Port-au-Prince) – 24 BV – 10,784 électeurs (*bureau de vote de ThélusNord*) (V)

N°372 – Ecole Horace Ethéard (Avenue Poupelard, angle rue Nord Alexis, Port-au-Prince) – 15 BV – 6,687 électeurs – Jaune

N°290 – Lycée Pétion Fort National (angle Borgella et Pétion, Port-au-Prince) - 38 BV -16, 766 électeurs

N°253 - Bureau Postal (# 84 bis Rue Grégoire, Place Saint-Pierre) – 3 Bv – 1309 électeurs (V) (*BV de Camelot*)

Groupe 2 : Isabel Tshombe + Alain Verhaagen (départ 5h30)

CV N°305 - Ecole Nationale République du Chili (Port-au-Prince, Angle Rue Légitime (zone champs de mars) - 7 BV – 3,130 électeurs (V)

CV N° 312 - Lycée Jean Jacques Dessalines (Port-au-Prince, Ave Christophe # 198) 21 BV – 9230 électeurs (V)

Passage JESC - Camp Delta

CV N°337 – Lycée Jean-Marie Vincent de Tabarre (Tabarre 48, Caradeux, Tabarre) – 36 BV – 16,073 électeurs (V) - *Observateurs OEA/CARICOM (ouverture et clôture)*

CV N° 342 – Ecole nationale de Tabarre (Tabarre 27, impasse Frères) – 25 BV – 10,930 électeurs (V)

CV N°50 – Caradeux (Tabarre) – 2 BV – 567 électeurs Rouge

CV N°248 - Ecole Alfred Vieux (Impasse Alfred Vieux – Jacquet Toto, intersection route des Frères et Delmas 95) – 19 BV – 8,497 électeurs (V)

CV N° 360 - Collège Mixte Solange Aurélien (Delmas Siloé, Station Siloe Rue Cassagnol # 75) – 2 BV – 508 électeurs (Jaune)

CV N° 236 - Ecole St Vincent de Paul Chez Père Martin (Pétion-ville - Thomassin 25, Rue Oscar à l'Intérieur) – 22 BV – 9913 électeurs– (V)

Groupe 3 –Benoît Charette – Christian Quentin (départ 5h30)

N°257 – Lycée national de Pétion-ville (Place Saint-Pierre) – 30 BV – 13,523 électeurs (V)

N°246 - Mairie de Pétion-ville (Pétion-ville, Place Saint-Pierre) – 7BV – 2896 électeurs (V)

N°247 - Ecole des Frères de l'instruction chrétienne (Place Saint-Pierre, Pétion-ville) – 33 BV – 14,823 électeurs (V)

N°363 – Père Salésien (rue Lambert, Pétion-ville) – 34 BV – 15,060 électeurs (Jaune)

N°148 – Building 2004 (Delmas 75, n°36, Delmas) – 39 BV- 17,251 électeurs (V)

N°29 Eglise Baptiste Conservatrice (Kenscoff, Bolosse) – 8 BV – 3899 électeurs - Rouge

N°30 – Eglise Ecole Baptiste Conservatrice (Kenscoff, Kicoit) - 4 BV -1533 électeurs – Rouge

N° 31 - Ecole Presbyteriale Caille Chemin(2) (Kenscoff, Caille chemin 2) 2 BV – 571 électeurs – Rouge

N° 214 – Collège Mission baptiste de Fermathe (Fermathe - Kenscoff) – 16 BV – 5,944 électeurs (V)

N°20 - Camp Corail (Croix des Bouquets – Bon repos après Téléco) – 1 BV – 40 électeurs - Rouge

N°432 – Jerizalem (Croix des Bouquets - Bon repos après Téléco) -1 BV – 432 électeurs - Rouge

Information à la presse

24 novembre 2010

Élections en Haïti : Abdou Diouf envoie une mission d'information et de contacts

Une délégation de la Francophonie, conduite par Charles Josselin, ancien ministre français de la Coopération, se rend à Port-au-Prince (Haïti) à l'occasion des élections présidentielles, législatives et sénatoriales dont le premier tour est prévu le 28 novembre 2010. Dépêchée par Abdou Diouf, cette mission d'information et de contacts rencontrera les principaux acteurs et institutions impliqués dans le processus électoral.

Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, a décidé l'envoi d'une mission d'information et de contacts en Haïti à l'occasion du premier tour des élections présidentielles, législatives et sénatoriales dont la date a été fixée au 28 novembre 2010.

Il a souhaité confier la responsabilité de la conduite de la délégation de la Francophonie à Charles Josselin, ancien ministre et parlementaire de la République française. Dans le cadre de son mandat, la mission francophone travaillera en étroite collaboration avec les autres partenaires internationaux présents sur le terrain et rencontrera les principaux acteurs et les institutions impliqués dans le processus électoral en Haïti. Composée de huit personnalités issues de l'espace francophone, elle séjournera à Port-au-Prince à partir du 24 novembre 2010.

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement que l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) apporte, aux côtés d'autres partenaires internationaux, au processus de reconstruction et de consolidation des institutions de ce pays membre. Elle œuvrera, conformément aux Principes directeurs de la Francophonie en la matière et aux engagements consignés dans la Déclaration de Bamako, en faveur de la tenue d'élections libres, fiables et transparentes.

Contacts presse :

A Paris

Julie Tilman, attachée de presse du Secrétaire général

julie.tilman@francophonie.org, + 33.1.44.11.12.68

A Port-au-Prince

Lauren Gimenez + 509 34.22.76.10



Haïti : le Secrétaire général de la Francophonie appelle tous les acteurs politiques à la retenue et au dialogue

29 novembre 2010

À l'occasion des élections présidentielle, législatives et sénatoriales fixées au 28 novembre 2010, le Secrétaire général de la Francophonie, Abdou Diouf, a dépêché une mission d'information et de contacts, présente en Haïti depuis le 24 novembre 2010.

Informé des difficultés qui ont affecté le processus électoral, le Secrétaire général, exprime sa plus vive inquiétude face à cette situation, invite les acteurs impliqués dans le processus à la plus grande retenue et exprime le souhait que le calme soit préservé.

Il encourage tous les responsables politiques haïtiens à privilégier le dialogue et la concertation, seules voies pour surmonter la crise actuelle, et appelle au respect de l'ordre constitutionnel, de l'État de droit et des institutions.

Il réitère au peuple haïtien la solidarité de la communauté francophone et rappelle la disponibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie à œuvrer en faveur de la consolidation de la paix et de la démocratie.

L'OIF compte 56 États et gouvernements membres, et 19 pays observateurs. Pour plus de renseignements sur la Francophonie : www.francophonie.org

CONTACTS

Julie Tilman, attachée de presse du Secrétaire général
julie.tilman@francophonie.org



Communiqué de presse

CP/SG/06JT/11 Paris, le 19 janvier 2011

Haïti: les recommandations du rapport de l'OEA doivent permettre la poursuite du processus électoral en cours

Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, a pris connaissance du rapport final de la mission d'experts, conduite par l'Organisation des États américains (OEA) à la demande des autorités haïtiennes, pour la vérification de la tabulation des votes du premier tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010 en République d'Haïti.

Il se félicite de la qualité du travail réalisé par la mission et exprime son souhait que la prise en compte des recommandations permette la poursuite du processus électoral en cours, dans le respect de l'ordre constitutionnel, de l'Etat de droit et des principes démocratiques.

« *Haïti a besoin d'institutions légitimes et fortes pour poursuivre et amplifier le travail de reconstruction* », a ajouté Abdou Diouf. Il réitère l'entière disponibilité de la Francophonie à apporter sa contribution à la mise en œuvre des recommandations du rapport final de l'OEA.

**L'OIF compte 56 États et gouvernements membres, et 19 pays observateurs.
Plus d'informations sur le site www.francophonie.org**

CONTACT

Julie Tilman, attachée de presse du Secrétaire général
julie.tilman@francophonie.org + 33.1.44.11.12.68

Communiqué de presse de la mission d'information et de contacts de la Francophonie, second tour, 21 mars 2011



Communiqué de presse

CP/COM/NH/0811 Port-au-Prince, le 21 mars 2011

Communiqué de la mission d'information et de contacts de la Francophonie à l'issue des élections présidentielle, législatives et sénatoriales du 20 mars 2011 en Haïti

Dans le cadre de son accompagnement du processus de consolidation de la démocratie et de l'État de droit, Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie, a envoyé en Haïti une mission d'information et de contacts à l'occasion du second tour des élections présidentielle, législatives et sénatoriales du 20 mars 2011. Cette mission fait suite à celle dépêchée lors du premier tour, le 28 novembre 2010.

La mission était conduite par M. Jacques Crête, ancien ambassadeur du Canada. Elle était composée de cinq personnalités du Canada, du Canada-Québec, de la République démocratique du Congo, du Gabon et de la Communauté française de Belgique, qui ont rencontré, du 16 au 23 mars, l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux impliqués dans le processus électoral.

Au cours de son séjour, la mission a suivi les derniers préparatifs des scrutins en demeurant en contact permanent avec les autorités nationales, les institutions chargées de l'organisation et du contrôle des élections et les candidats. Elle a procédé à de nombreuses concertations, tant avec les partenaires internationaux représentés en Haïti, qu'avec les organisations internationales et nationales engagées dans l'observation des élections.

La mission, forte de ces échanges, a pu relever que la campagne, comme l'organisation du second tour, se sont déroulées dans un contexte plus apaisé qu'en novembre dernier.

Les autorités nationales en charge du processus électoral se sont attachées à mettre en œuvre la plupart des recommandations techniques qui avaient été formulées par les acteurs nationaux et internationaux dans le cadre de leur observation et de leur évaluation du premier tour. Le Conseil électoral provisoire (CEP) en particulier, a accompli de réels efforts en matière de communication en direction des électeurs et des partis politiques.

Les candidats et les partis politiques ont également fait preuve d'une plus grande responsabilité dans la conduite de la campagne, permettant de limiter le nombre d'incidents et d'actes de violence, bien que certaines tensions soient réapparues à l'approche du jour du vote.

La mobilisation des électeurs, qui semble légèrement supérieure à celle du premier tour, n'est néanmoins pas à la hauteur des enjeux de tels scrutins et des demandes d'informations relatives à l'identification des centres de vote par les électeurs au cours de ces dernières semaines. L'une des causes réside dans les difficultés liées tant au processus de révision de la liste électorale qu'à la remise des cartes d'identification nationales, qui avaient déjà été identifiées dès le premier tour.

En outre, se fondant sur les comptes rendus rapportés par ses équipes déployées sur le terrain le jour du vote, la mission a dressé les constats suivants dans les bureaux visités dans le Département de l'Ouest.

Des améliorations apportées entre les deux tours en ce qui concerne :

- La sécurisation du processus électoral, notamment par une présence renforcée et plus efficace des agents de la PNH et de la MINUSTAH, ainsi que des agents de sécurité électorale ;
- La formation et l'identification du personnel des bureaux de vote ;
- L'information et l'orientation des électeurs grâce à la mise en place de systèmes de renseignements (centre d'appels, sms, site Internet, campagne de sensibilisation, etc.) et d'*orienteurs* dans les centres de vote ;
- La lisibilité et l'affichage des listes électorales ;
- Le renforcement des effectifs d'observateurs nationaux et internationaux.

Des dysfonctionnements ont cependant également été constatés :

- La non-conformité du matériel électoral, dans de nombreux centres de vote, retardant le début des opérations de vote ;
- L'exiguïté et parfois l'inadaptation de certains lieux de vote ;
- Le caractère aléatoire du secret du vote.

Afin de remédier aux insuffisances et difficultés constatées tout au long du processus et poser les bases d'une consolidation à moyen et long terme du cadre électoral en Haïti, la mission recommande :

- La modification de la loi organique afin de convertir le Conseil électoral provisoire en un Conseil électoral permanent, et renforcer ainsi le caractère indépendant et fiable de la principale structure en charge de la préparation, de l'organisation et du contrôle du processus électoral et pérenniser les acquis et le patrimoine électoraux ;
- L'adoption des textes réglementaires permettant de préciser le cadre juridique et les procédures relatifs aux processus électoraux ;
- La poursuite du renforcement des capacités des acteurs du processus électoral, devant garantir une meilleure organisation matérielle et logistique du processus de vote.

La mission de la Francophonie appelle les candidats à continuer à respecter le processus démocratique, en s'abstenant de toute déclaration unilatérale sur la base

de résultats partiels, et à attendre, dans le calme, la proclamation des résultats provisoires par le CEP. Elle invite également les candidats à recourir, en tant que de besoin, aux voies légales en cas de contestation des résultats.

Elle demande aux institutions compétentes d'assurer avec transparence, sérieux et responsabilité le traitement des résultats ainsi que l'examen des éventuels recours, conformément aux lois et règlements en vigueur et dans l'esprit des engagements souscrits par les chefs d'État et de gouvernement dans la Déclaration de Bamako, en faveur des élections libres, fiables et transparentes.

La mission considère que ces élections constituent une étape importante du processus de consolidation de la démocratie et de l'État de droit en Haïti. Elle encourage en conséquence l'ensemble des acteurs politiques à s'inscrire dans une démarche constructive devant permettre la consolidation d'une vie politique apaisée et durable, elle-même favorable à la conduite du processus de reconstruction.

La délégation de la Francophonie remercie les autorités et la population haïtiennes de l'accueil qui lui a été réservé. Enfin, elle réitère sa disponibilité à continuer à accompagner Haïti, pays prioritaire de la solidarité francophone, dans la mise en œuvre pleine et entière des engagements de la Déclaration de Bamako.

Plus d'informations sur le site www.francophonie.org

CONTACTS

Anissa Barrak, chef du service de communication de la Francophonie anissa.barrak@francophonie.org

Nathalie Heneman, chargée des relations médias Tél. (+33) 1 44 37 32 52 nathalie.heneman@francophonie.org

Communiqué de presse # 10 MOEC OEA/CARICOM sur les élections présidentielles et législatives du 28 novembre 2010

Le 29 novembre 2010

Introduction

La Mission d'Observation Électorale Conjointe OEA/CARICOM, présente en Haïti depuis le mois d'août 2010, a suivi de près les préparatifs administratifs, techniques et logistiques pour les élections législatives et présidentielles. En ce qui concerne les élections législatives qui devaient avoir lieu le 28 février dernier et qui ont dû être reportées suite au dévastateur tremblement de terre du 12 janvier dernier, la MOEC n'était pas présente pour la dimension politique de ces élections législatives, c'est-à-dire pour l'inscription des partis politiques et le dépôt et validation des candidatures. Néanmoins, la Mission note que l'une des facettes le plus importantes de cette phase, la non validation d'un certain nombre de partis politiques, aurait eu un impact sur la dimension politique des phases restantes du processus.

Au cours de ces activités de suivi, la MOEC a fait un certain nombre d'observations, commentaires et recommandations au Conseil Électoral Provisoire (CEP) ainsi qu'aux partis politiques, qu'elle considère qui auraient pu être utiles dans la réalisation d'élections libres et justes.

Les dernières étapes préparatoires et les phases de la campagne électorale

En dépit des doutes exprimés par certains commentateurs sur la liste électorale et la façon dont elle a été préparée, la MOEC considère que sa préparation s'est faite en accord avec les prescriptions de la Loi. Le retard dans la soumission du dernier groupe de données par l'ONI a posé des problèmes, mais ce retard était sans doute dû à l'affluence des derniers jours du mois de septembre quand beaucoup de personnes ont cherché à s'inscrire, à peine deux semaines avant la transmission de la base de données de l'ONI au CEP.

Le lancement tardif de la campagne « où voter ? » ainsi que la saturation des centres d'appel mis en place par le CEP et, plus tard, par le Forum Économique du Secteur Privé, n'ont pas réussi à pallier les répercussions négatives du retard. Ceci a eu un effet négatif sur la capacité des électeurs à retrouver leurs centres de vote respectifs le jour des élections, contribuant ainsi à créer une atmosphère de grande frustration et de tension. Néanmoins, la Mission est de l'avis que les citoyens ont le devoir de faire un effort avant le jour des élections pour identifier leur centre de vote.

Malgré la montée rapide des actes de violence électorale et les turbulences des derniers jours, la campagne électorale s'est dans l'ensemble déroulée calmement et l'on devrait en saluer les partis politiques et les citoyens. Les rassemblements publics, les affiches des candidats, les débats diffusés à la radio et à la télévision, les efforts des médias pour mieux informer le public sur les candidats et leurs programmes, ainsi que les sondages, ont contribué à créer un climat électoral dynamique malgré l'impact alourdissant et négatif des ravages de l'épidémie de choléra.

La MOEC a noté et commenté publiquement sur la disparité énorme entre les ressources dont dispose le parti au pouvoir et celles dont disposent le reste des candidats. Elle a

également noté que certains candidats présidentiels ne faisaient plus campagne, et que l'un d'entre eux a publiquement annoncé qu'il se retirait de la course.

Les derniers jours de la campagne ont été accompagnés par des rumeurs et des allégations des principaux candidats présidentiels sur les supposées préparations de fraude massive. Les cadres du CEP semblent avoir perdu la tête dans cette atmosphère toxique et ont inutilement ajouté leurs voix à ces allégations infondées.

Garde-fous pour le jour des élections

Tirant les leçons des élections précédentes, y compris les élections législatives partielles de 2009, un nombre de garde-fous ont été intégrés dans les procédures de la votation et de la tabulation des votes;

- des photos accompagnant les noms des électeurs sur la liste électorale partielle dans les bureaux de vote. Toutefois, les numéros de cartes d'identification nationales (CIN) ont été omis afin d'empêcher le personnel électoral de signer à la place des électeurs absents et de bourrer les urnes, une pratique bien connue;
- les bulletins et procès-verbaux étaient dotés de caractéristiques sécuritaires afin de prévenir la contrefaçon;
- les procédures concernant le maniement des procès-verbaux comprenaient aussi des éléments préventifs afin d'éviter le changement des résultats;
- l'utilisation d'enveloppes transparentes inaltérables pour les procès-verbaux et autres matériels électoraux sensibles.

Le jour du vote

Le jour du vote a été entaché par un nombre d'irrégularités :

- l'ouverture tardive des bureaux de vote;
- l'incapacité de beaucoup d'électeurs de trouver leur centre de vote et/ou leur bureau de vote;
- l'incapacité des électeurs de trouver leurs noms sur les listes électorales affichées à l'extérieur des bureaux de vote;
- saturation des centres d'appels qui étaient débordés par les demandes des personnes voulant savoir où voter;
- l'application parfois incorrecte des procédures de vote (la signature des bulletins de vote par le président du bureau de vote avant l'arrivée de l'électeur);
- des exemples de manipulation électorale – les votes répétés par certains électeurs aidés par la complicité du personnel électoral et de mandataires non identifiés;
- le manque de contrôle de l'espace réduit de votation par le personnel électoral, aussi bien que le manque de discipline de beaucoup mandataires, ont mené à l'engorgement des bureaux de vote où le contrôle du processus s'est effilé et a facilité des écarts de conduite;

Les rapports d'observation transmis par les équipes d'observation de la MOEC indiquent que le processus électoral s'est beaucoup mieux déroulé dans la plupart des départements, mais les mêmes types d'irrégularités ont été observés.

Il y a eu aussi des actes délibérés de violence et d'intimidation dans le but de faire déraiser le processus électoral à Port-au-Prince comme dans les autres départements.

Les dénonciations de « fraude massive » ont envenimé l'atmosphère et ont également contribué à la subversion du processus. La MOEC a observé des exemples où même avant le début de la votation, les moindres problèmes ou inconvenances ont mené immédiatement à des dénonciations de fraude.

La présence de 66 partis signifiait qu'il y aurait un grand nombre de mandataires déployés. Prévoyant les problèmes que cela pourrait engendrer, le CEP avait indiqué qu'un maximum de 5 mandataires serait admis dans le bureau de vote à tout moment. La rotation des mandataires serait donc nécessaire. Toutefois, tous les mandataires seraient autorisés à suivre le processus de dépouillement. La MOEC a observé les problèmes engendrés par cette directive avec beaucoup de mandataires prétextant qu'on leur interdisait l'accès au bureau de vote. Les équipes de la MOEC dans plusieurs parties du pays ont fait le suivi des plaintes faites par les représentants des partis à ce sujet et a trouvé qu'en général les plaintes n'étaient pas fondées. Ceci a également contribué aux dénonciations de fraude.

Le processus électoral a continué jusqu'au bout dans tous les départements malgré la destruction de bureaux de vote dans certains endroits, l'annulation de la votation dans certains bureaux de vote à cause de la montée d'une insécurité localisée, et des incidents limités de violence grave. Selon l'information fournie par la MINUSTAH, le nombre total de bureaux de vote détruits n'a pas dépassé 4% dans le pays entier.

Recommandations au Conseil Électoral Provisoire (CEP)

Frappée par le déficit de crédibilité du CEP ainsi que par le manque de confiance qui lui était accordé par les partis politiques, une perception renforcée constamment par les déclarations des partis politiques et les media, la MOEC a formulé certaines suggestions qu'elle a transmises au CEP ainsi qu'au public en général à travers ses rapports et ses communiqués de presse :

- Le CEP a besoin d'être plus ouvert et communicatif vis-à-vis les partis politiques ainsi que le public en général concernant ses décisions et ses propositions pour accroître la transparence. A vrai dire, le CEP a fait des progrès dans ce sens. C'est ainsi que le CEP a organisé trois rencontres avec les partis politiques. Ce faisant, il a fourni un espace pour un dialogue franc avec les partis politiques et la société civile, un ingrédient essentiel dans tout processus électoral. Le CEP a également mis à la disposition des candidats non agréés ses services juridiques. Malgré l'augmentation des suspicions regardant le CEP suite à la décision controversée qu'il a pris relative à la décharge lors du dépôt des candidatures présidentielles, le CEP a pu retrouver une partie de sa crédibilité perdue. Néanmoins, ces gains ont été dissipés dans les deux dernières semaines précédant le scrutin en raison des controverses et des perturbations qui ont entouré le recrutement des superviseurs, ainsi que ses répercussions sur la désignation des membres de bureaux de vote qui sont nommés par les partis politiques ;
- Le CEP devrait être plus communicatif. Malheureusement, sa stratégie de communication n'a jamais été à la hauteur des attentes et a été davantage affaibli en raison du lancement tardif des initiatives destinées à informer le public, telles que la sensibilisation des électeurs et la campagne « où voter ? ». Le retard dans le lancement de cette dernière a eu un impact négatif sur la capacité des électeurs à retrouver leurs bureaux de vote respectifs le jour des élections.
- L'importance de la formation des superviseurs et des membres des bureaux de vote (MBV). La MOEC, consciente des faiblesses regardant le traitement des procès verbaux

ainsi que l'emballage du matériel sensible, a souligné l'importance vitale de ces aspects de la formation. Malheureusement, l'efficacité de la formation a été affectée par les perturbations et protestations causées par les controverses mentionnées antérieurement. Ceci a sans doute été à l'origine des faiblesses observées dans le travail des agents électoraux pendant la journée électorale.

Recommandations aux partis politiques

- L'importance de la formation des mandataires afin qu'ils deviennent des gardiens effectifs des intérêts des partis politiques;
- L'importance de leur vigilance combinée avec celle des observateurs nationaux et internationaux dans la prévention de la fraude pendant la journée électorale;
- L'importance d'insister sur l'intégrité des mandataires et la neutralité des personnes qu'ils désignent aux postes de membres des bureaux de vote. Les agissements d'un nombre réduit de ces membres des bureaux de vote dans la journée électorale a été contraire à cette recommandation.

Conclusions

La MOEC s'est posée la question si les irrégularités qu'elle a observées étaient d'une magnitude et d'une régularité telles que la légitimité du processus serait invalidée. En tenant compte de ses observations dans les onze départements électoraux, la Mission Conjointe ne pense pas que ces irrégularités, aussi sérieuses qu'elles soient, invalident nécessairement le processus.

Malgré les entraves à la votation et au processus de dépouillement dans plusieurs endroits et la décision de retrait par les douze candidats présidentiels, les élections législatives et présidentielles ont continué jusqu'à la fin de la votation et du dépouillement.

La décision des douze candidats présidentiels d'appeler à l'annulation des élections quelques heures après le début du processus était précipitée et regrettable. De plus, ces candidats auraient dû garder à l'esprit l'article 226 de la loi électorale qui stipule que « l'interruption du vote, pour quelque cause que ce soit et où que ce soit, ne peut être considérée comme un motif d'annulation du processus électoral ».

Ces candidats auraient également pu avoir recours aux remèdes légaux mis à leur disposition par la Loi Électorale. Leurs allégations de « fraude massive » auraient été constatées lors du dépouillement ainsi qu'en fournissant les preuves de leurs plaintes. La Mission fait appel aux parties de soumettre ladite évidence au CEP dans la période légale des contestations établie dans le but de garantir la transparence et l'impartialité du processus. L'article 178 de la Loi Électorale octroie au candidat ou à son représentant, l'autorité de contester l'élection d'un autre candidat dans les 72 heures qui suivent l'affichage des résultats, si le dépouillement ou le traitement du procès verbal se sont déroulés de façon inappropriée et à l'encontre de la Loi ; et si une fraude électorale a été commise.

La Mission continuera d'observer le processus électoral qui se poursuit avec le début des opérations au Centre de Tabulation des Votes aujourd'hui. En conclusion, la MOEC réitère à tous les acteurs politiques son appel à la paix et au calme dans les prochains jours et leur enjoint de faire preuve de leadership en assurant que leurs sympathisants fassent autant.